

était le dixième, s'était retiré en un lieu désert, où il vivait avec les siens sur les montagnes parmi les bêtes sauvages; et ils demeurèrent là, se nourrissant d'herbe, afin de ne pas prendre part à la souillure.

cimus fuerat, secesserat in desertum locum, ibique inter feras vitam in montibus cum suis agebat; et fœni cibo vescentes, demorabantur, ne participes essent coinquinationis.

CHAPITRE VI

1. Mais, peu de temps après, le roi envoya un certain vieillard d'Antioche, pour forcer les Juifs à abandonner les lois de Dieu et de leur pays,

2. et aussi pour profaner le temple qui était à Jérusalem, et pour l'appeler temple de Jupiter Olympien, et pour appeler celui de Garizim temple de Jupiter l'Hospitalier, comme l'étaient ceux qui habitaient en ce lieu.

3. L'invasion des maux fut très mauvaise et dure pour tous;

4. car le temple était rempli des dissolutions et des festins des Gentils, qui se livraient à l'impudicité avec des courtisanes, et des femmes entraient d'elles-mêmes dans les édifices sacrés, y introduisant des choses qui étaient défendues.

1. Sed non post multum temporis, misit rex senem quemdam Antiochenum, qui compelleret Judæos ut se transferrent a patriis et Dei legibus;

2. contaminare etiam quod in Jerusalem erat templum, et cognominare Jovis Olympii, et in Garizim, prout erant hi qui locum inhabitabant, Jovis hospitalis.

3. Pessima autem et universis gravis erat malorum incursio;

4. nam templum luxuria et comessationibus gentium erat plenum, et scortantium cum meretricibus, sacratisque ædibus mulieres se ultro ingerebant, intro ferentes ea quæ non licebat.

dorc avec lui neuf compagnons. — *In desertum*. Sans doute dans le désert de Judée. Cf. I Mach. IV, 26-27. — *Inter feras*. Grec : à la manière des bêtes fauves. Ce détail et le suivant ont pour but de relever, en termes hyperboliques, la situation douloureuse à laquelle étaient alors réduits les Juifs fidèles. — *Fœni cibo*. C.-à-d., de fruits sauvages, d'herbes et de racines. — *Coinquinationis* : l'idolâtrie, qu'Antiochus IV avait voulu contraindre tous les Juifs de pratiquer.

3° Antiochus Épiphane entendit d'extirper entièrement le judaïsme. VI, 1-17.

Chap. VI. — 1-7. Conduite particulièrement cruelle d'un commissaire royal à Jérusalem. — *Non post multum...* C.-à-d., peu après l'arrivée d'Apollonius dans la ville sainte, en 168-167 avant J.-C. Cf. V, 24 et ss. — *Senem*. Au lieu de *Antiochenum*, le grec dit : Ἀθηναῖον, Athénien. Cette leçon n'est pas dépourvue de vraisemblance, attendu qu'Épiphane était alors à Athènes, occupé à faire construire un temple en l'honneur de Jupiter Olympien. Cf. Polybe, xxvi, 1, 10. Néanmoins, divers critiques préfèrent la variante de notre version latine. — *Ut se transferrent...* C'était une véritable apostasie qui était exigée des Juifs, comme le montrent clairement les versets suivants. Cf. I Mach. I, 43 et ss.; Josèphe, *Ant.*, XII, 5, 4. — *Contaminare... templum* (vers. 2). Voyez plus

bas, vers. 4-5 (cf. I Mach. I, 57 et ss.), quelques détails relatifs à cette odieuse profanation. — *Jovis Olympii*. Jupiter avait reçu ce surnom parce que le centre de son culte chez les Grecs était à Olympia, dans l'Élide. Voyez Hérodote, II, 7. — *Et in Garizim*. Antiochus ordonna de souiller aussi le temple des Samaritains. Voyez IV, 23^a et la note. — *Jovis hospitalis* (grec : ζῆνιου). Sous cet autre nom, Jupiter était honoré comme le protecteur des voyageurs et des étrangers. Cf. Homère, *Il.*, XIII, 625, et *Od.*, I, 270; Pindare, VIII, 38, etc. — *Prout erant hi...* C.-à-d., en conformité avec le caractère des habitants du pays. D'où il suit que les Samaritains étaient alors regardés comme très hospitaliers. Ce témoignage que leur rend un membre de la nation qu'ils détestaient est particulièrement remarquable. — *Pessima autem...* (vers. 3). Ces mots relèvent l'intensité de la persécution religieuse en Judée. — *Templum luxuria...* (vers. 4). Les Syriens se permirent dans le temple de Jérusalem toutes les orgies abominables auxquelles ils se livraient dans leurs propres sanctuaires. — *Ædibus*. D'après le grec, les cours extérieures du temple. — *Ferentes ea quæ...* Par exemple, des porcées, des chiens, des viandes impures selon la loi juive, etc. Voyez I Mach. I, 50-51; Diodore de Sicile, xxxiv, 1. — Avec le temple, on profana aussi d'une manière spéciale l'autel des holocaustes :

5. Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.

6. Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.

7. Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis regis ad sacrificia; et cum Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hedera coronati Libero circuire.

8. Decretum autem exiit in proximas Gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis, ut pari modo et ipsi adversus Judæos agerent, ut sacrificarent;

9. eos autem, qui nolent transire ad instituta gentium, interficerent. Erat ergo videre miseriam.

10. Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse, quas, infanti-

5. L'autel aussi était plein de choses illicites, qui étaient prohibées par les lois.

6. On n'observait pas les sabbats, et on ne gardait pas les fêtes solennelles du pays, et nul n'avouait simplement qu'il était Juif.

7. Ils étaient menés avec une amère nécessité aux sacrifices, le jour de la naissance du roi; et, lorsqu'on célébrait les mystères de Bacchus, on les contraignait d'aller par les rues couronnés de lierre, en l'honneur de Bacchus.

8. Un édit suggéré par les Ptolémées fut publié dans les villes des Gentils les plus rapprochées, pour les presser d'agir, eux aussi, de la même manière contre les Juifs, afin qu'ils sacrificassent,

9. et de tuer ceux qui ne voudraient point passer aux coutumes des Gentils. On ne voyait donc que misère.

10. Car deux femmes, accusées d'avoir circoncis leurs fils, furent menées

altare etiam... (vers. 5). Cf. I Mach. I, 57 et 62. — Neque... sabbata... (vers. 6). Cf. I Mach. I, 48. Grec : Il n'était pas permis de faire le sabbat ni de célébrer des fêtes. — Nec simpliciter... Personne n'osait avouer ouvertement qu'il était Juif, car ce seul nom était alors regardé comme

cesseurs des Séleucides, les Antiochus de Commagène. » Vigouroux, les Livres saints et la critique, p. 176 de la 2^e édit. — Liberi sacra. Les Dionisiaques, comme on les appelait, se célébraient chaque année très régulièrement, dans les pays grecs; d'ordinaire en automne, à l'époque de la vendange. Elles étaient renommées pour leur caractère bruyant et immoral. Une procession solennelle avait lieu alors (circuire; dans le grec, πομπητικῶν, marcher avec solennité), et ceux qui y prenaient part portaient des couronnes ou des guirlandes de lierre, la plante dédiée à Bacchus (hedera...).



Bacchus sur son char. (D'après un bas-relief antique.)

8-9. La persécution sévit contre les Juifs jusque dans les villes grecques habitées par eux. — Decretum... Décret distinct de celui qui précède. Cf. vers. 1-7. Il était adressé aux villes grecques (in proximas...; mieux vaudrait : « ad... civitates ») qui renfermaient des colonies juives. — Suggestentibus Ptolemæis. Leçon surprenante, car les Ptolémées étant rois d'Égypte, amis des

un crime. — Ducebantur... (vers. 7). A la place des fêtes religieuses que leur avaient léguées leurs ancêtres (patrii), les membres du peuple de Dieu étaient obligés d'en célébrer d'autres, entièrement païennes. — In die natalis... Au jour anniversaire de la naissance du roi. Le grec ajoute : Chaque mois. Trait extraordinaire au premier aspect, mais qui a été remarquablement confirmé par les documents. « L'épigraphie démontre que le roi de Syrie ne se contentait pas d'un anniversaire annuel, mais qu'il prescrivait un anniversaire mensuel. L'usage des anniversaires mensuels est, en effet, constant pour tous les successeurs d'Alexandre. On le retrouve en Égypte, à Pergame, enfin chez les derniers suc-

Juifs et ennemis d'Antiochus Épiphane, il est difficile qu'ils aient fait à ce prince une telle suggestion, qui concernait l'administration intérieure de ses États. Aussi est-il probable qu'on doit mettre le singulier au lieu du pluriel, à la suite de plusieurs manuscrits grecs : Ptolémée suggérant. Dans ce cas, il s'agirait de l'officier de ce nom mentionné ci-dessus (cf. IV, 45), qui jouissait d'une grande autorité auprès d'Antiochus. — Eos autem... (vers. 9). Les récalcitrants devaient être mis à mort sans merci. — Erat ergo... Résumé pathétique de la situation, et transition aux détails qui suivent.

10-11. Deux épisodes de la persécution. — Delatæ sunt... Supplice de deux mères cou-

publiquement par toute la ville, ayant leurs enfants pendus à leurs mamelles, puis précipitées du haut des murs.

11. D'autres, qui s'étaient assemblés dans des cavernes voisines, et qui y célébraient secrètement le jour du sabbat, furent dénoncés à Philippe, et ils furent consumés dans les flammes, parce qu'ils n'osèrent point, par religion et par obéissance, se défendre de leur propre main.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre de ne pas se scandaliser de tant de maux, mais de considérer que ce qui est arrivé a eu lieu non pour la ruine, mais pour le châtement de notre nation.

13. Car ne pas laisser les pécheurs vivre longtemps selon leurs désirs, mais employer aussitôt la correction, est une marque de grande bienveillance.

14. En effet, si le Seigneur attend avec patience à l'égard des autres nations, pour les punir dans la plénitude de leurs péchés lorsque le jour du jugement sera venu,

15. il n'agit pas de même envers nous, de manière à se venger finalement de nous lorsque nos péchés sont montés à leur comble.

16. C'est pourquoi il ne retire jamais de nous sa miséricorde; mais, châtiant son peuple par l'adversité, il ne l'abandonne pas.

17. Que ces choses soient dites par

bus ad ubera suspensis, cum publice per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.

11. Alii vero, ad proximas coeuntes speluncas, et latenter sabbati diem celebrantes, cum indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quod verebantur, propter religionem et observantiam, manu sibi met auxilium ferre.

12. Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed reputent ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad corruptionem esse generis nostri.

13. Etenim multo tempore non sinere peccatoribus ex sententia agere, sed statim ultiones adhibere, magni beneficii est indicium.

14. Non enim, sicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cum iudicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat,

15. ita et in nobis statuit, ut, peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet.

16. Propter quod nunquam quidem a nobis misericordiam suam amovet; corripiens vero in adversis, populum suum non derelinquit.

17. Sed hæc nobis ad commonitionem

pables d'avoir fait circoncire leurs fils nouveaux. Cf. I Mach. I, 63-64. — *Alii vero...* (vers. 11). Ce fait semble identique à celui qui a été déjà raconté I Mach. II, 32-38, avec plus de détails. — *Ad... speluncas* : dans les grottes naturelles dont les montagnes de Judée sont remplies. — *Philippo* : Philippe le Phrygien, qui gouvernait alors si cruellement les provinces juives. Cf. v, 22. — *Flammis succensi...* On alluma de grands feux à l'entrée des grottes, de manière à asphyxier ceux qui s'y étaient réfugiés. — *Eo quod verebantur...* : par respect pour le repos du sabbat. Cf. IV, 25.

12-17. But que Dieu voulait atteindre en permettant que son peuple fût ainsi persécuté. Belles réflexions morales du narrateur. — *Obsecro autem...* Il s'interrompt tout à coup dans le récit à peine commencé des atrocités de la persécution, pour remonter le courage de ses lecteurs juifs et leur inspirer des pensées pleines de foi. — *Ne abhorrescant*. Grec : de ne pas se laisser consterner. — L'écrivain sacré annonce d'abord un fait, vers. 12^e : *ea quæ... non... ad...* En réalité, cette persécution cruelle, bien loin de détruire le peuple de Dieu, le purifia et le fortifia merveilleusement. — *Etenim...*

(vers. 18). Principe d'une grande vérité, que les vers. 14 et ss. commenteront assez longuement. — *Multo tempore non...* Durant le cours de l'histoire sainte, Dieu n'avait généralement pas patienté longtemps à l'égard des péchés d'Israël; mais il les avait presque aussitôt châtiés. Cela, dit notre auteur, était un bienfait paternel du Seigneur, une marque de sa profonde affection pour son peuple. En effet, telle n'est pas d'ordinaire sa manière d'agir envers les autres nations; il les laisse souvent combler la mesure de leurs crimes, puis il intervient soudain pour briser les coupables (*ut eas, cum...*, vers. 14). Cf. Gen. xv, 16; Dan. viii, 23, etc. Tout autres sont ses procédés à l'égard des Juifs (*non... ita et in nobis*, vers. 15) : il les châtie de leurs fautes avant que celles-ci se soient accumulées et qu'ils soient eux-mêmes devenus incorrigibles (*ut peccatis... in finem...*). — *Propter quod...* (vers. 18). Toute l'histoire du peuple de Jéhovah est un commentaire vivant de cette assertion. — *Populum non derelinquit* : sinon lorsque Israël eut à son tour excité au plus haut degré la colère divine, et rejeté tous les moyens de salut qui lui avaient été offerts. Cf. Matth. xxiii, 32 et ss.; I Thess. II, 16, etc. —

legentium dicta sint paucis; jam autem veniendum est ad narrationem.

18. Igitur Eleazarus, unus de primoribus scribarum, vir ætate provectus, et vultu decorus, aperto ore hians compellebatur carnem porcinam manducare.

19. At ille gloriosissimam mortem magis quam odibilem vitam complectens, voluntarie præibat ad supplicium.

20. Intuens autem quemadmodum oporteret accedere, patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.

21. Hi autem qui astabant, iniqua miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secreto, rogabant afferri carnes quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut rex imperaverat, de sacrificii carnibus,

nous en peu de mots pour l'instruction des lecteurs; maintenant il faut revenir à la narration.

18. Éléazar, l'un des premiers des scribes, homme avancé en âge et beau de visage, fut pressé de manger de la chair de porc, la bouche ouverte par force.

19. Mais lui, préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, marchait volontairement au supplice.

20. Considérant ce qu'il lui faudrait souffrir, et endurant avec patience, il résolut de ne rien faire d'illicite par amour pour la vie.

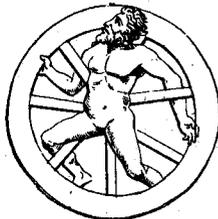
21. Ceux qui étaient présents, touchés d'une compassion coupable, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avaient pour lui, le prirent à part, et le priaient de faire apporter des viandes dont il lui était permis de manger, pour feindre d'avoir mangé des viandes du sacrifice, comme le roi l'avait ordonné,

Sed hæc... Transition (vers. 17), pour renouer le fil de la narration. — *Ad commotionem.* Les lignes qui précèdent contiennent, en effet, un grave avertissement pour le lecteur. — *Dicta paucis.* Ces mots désignent les réflexions renfermées dans les vers. 12-17.

4° Héroïque martyre du saint vieillard Éléazar. VI, 18-31.

18-20. Éléazar préfère mourir plutôt que de violer la loi en mangeant de la chair de porc. — *Eleazarus.* Nom commun chez les Juifs. Lazare en était l'abréviation. — *De primoribus...* Sur les scribes, voyez I Mach. VII, 12 et la note. Il est possible qu'Éléazar fût membre du sénat juif. Les vers. 21 et 22 montrent qu'il appartenait aux premiers rangs de la société et qu'il était très honorablement connu des autorités syriennes. — *Ætate provectus.* Il avait quatre-vingt-dix ans d'après le vers. 24. — *Aperto ore hians...* C.-à-d. qu'on lui avait ouvert la bouche de vive force et qu'on y avait inséré un morceau de chair de porc. Ce trait met en relief la violence de la persécution. La viande de porc était interdite par la loi mosaïque, et les Syriens se faisaient un malin plaisir de contraindre les Juifs à en manger. Cf. I Mach. I, 49-51. — *Gloriosissimam... magis quam...* (vers. 19). Antithèse qui est bien dans le genre de notre auteur. — *Odibilem vitam.* Grec : La vie avec une souillure. — *Voluntarie præibat* : de lui-même, spontanément, sans qu'il fût besoin de le conduire. — *Ad supplicium.* Dans le grec : εἰς τὸ τύπτειν. Le mot « tympanum », qui désigne habituellement le tambourin, représente évidemment ici un instrument de torture, mais on ne sait pas au juste lequel : probablement une sorte de roue, sur laquelle le supplicié était étendu et frappé à coups redoublés. Sur l'allusion que l'épître aux

Hébreux (XI, 35) fait à ce passage, voyez l'Introd., p. 636. — *Intuens* (vers. 20). Variante considérable dans le grec : Ayant craché. Trait drama-



Le supplice de la roue. (D'après un bas-relief grec)

tique. Éléazar rejeta vivement le morceau de viande impure qu'on avait placé malgré lui dans sa bouche. — *Quemadmodum oporteret...* D'après le texte original, ces mots retombent sur le verbe « præibat », et ils diffèrent tant soit peu du latin : (Il s'avavançait) comme il convient que marchent ceux qui sont résolus à refuser les choses qu'il n'est pas permis de goûter, quelque amour qu'on ait pour la vie. Manière de dire que le saint vieillard s'avavançait avec un noble courage, prêt à mourir plutôt que de désobéir à la loi.

21-22. Subterfuge auquel ses juges veulent recourir afin de le sauver. — *Qui astabant.* Dans le grec : Ceux qui présidaient à cette fête inique. La Vulgate a traduit ce dernier mot par *iniqua miseratione commoti*. La fête en question était sans doute un sacrifice en l'honneur de quelque divinité païenne. C'étaient certainement des officiers syriens qui présidaient à la

22. afin que, par cet acte, il fût sauvé de la mort; ils usaient donc de cette humanité à son égard, à cause de leur ancienne amitié pour lui.

23. Mais lui, il commença à considérer la haute dignité de son âge et de sa vieillesse, les cheveux blancs qui accompagnaient sa noblesse naturelle, et les actes de sa vie sans tache depuis son enfance, et, selon les ordonnances de la loi sainte établie par Dieu, il répondit aussitôt en disant qu'il voulait être envoyé dans le séjour des morts.

24. Car il n'est pas digne de notre âge, dit-il, d'user d'une fiction qui serait cause que beaucoup de jeunes gens, s'imaginant qu'Éléazar, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, aurait passé à la manière de vivre des païens,

25. seraient eux-mêmes trompés par cette feinte, dont j'aurais usé pour un petit reste de cette vie corruptible; et j'attirerais par là la honte et l'exécration sur ma vieillesse.

26. Car, alors même que j'échapperais présentement aux supplices des hommes, je ne pourrais néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie ni après ma mort.

27. C'est pour quoi, en quittant courageusement la vie; je paraîtrai digne de la vieillesse;

28. et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, si je souffre avec joie et avec constance une mort honorable pour nos lois très vénérables et

22. ut, hoc facto, a morte liberaretur; et propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.

23. At ille cogitare cœpit ætatis ac senectutis suæ eminentiam dignam, et ingenitæ nobilitatis canitiem, atque a puero optimæ conversationis actus; et secundum sanctæ et a Deo conditæ legis constituta, respondit cito, dicens, præmitti se velle in infernum.

24. Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere, ut multi adolescentium, arbitantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum,

25. et ipsi, propter meam simulationem, et propter modicum corruptibilis vitæ tempus, decipiantur; et per hoc maculam, atque execrationem meæ senectuti conquiram.

26. Nam, etsi in præsentî tempore suppliciis hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.

27. Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignus apparebo;

28. adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus honesta morte perfungar. His

cérémonie. Cf. I Mach. I, 53 etss.; II, 15 et ss. L'instrument du supplice était dressé tout auprès. — *Amicitiam*. Grec : γνῶσις, connaissance. — *Rogabant afferri...* Les juges proposèrent donc à Éléazar de manger un morceau de viande légalement pure, qu'on substituerait ensuite à la chair de porc; grâce à cette formalité, il paraîtrait ainsi obéir aux ordres du roi et échapperait au supplice. — *Et propter...* (vers. 22). Le narrateur insiste sur le motif qui porta le président de la fête à épargner Éléazar.

23-28. Courageux refus du pieux vieillard. — *At ille...* Sa réponse n'était pas douteuse, après ce que nous ont dit de lui les vers. 19-20. L'écrivain sacré en donne d'abord un abrégé rapide, vers. 23; puis il la cite intégralement, vers. 24 et ss. — *Cogitare...* *eminentiam...* Première raison qui inspira à Éléazar sa résolution: il ne voulait pas déshonorer sa vieillesse si auguste. — *Atque a puero...* Autre raison: il ne pouvait consentir à souiller en un instant toute une vie sainte, irréprochable. — *Et secundum...* Troisième raison, d'ordre supérieur: les prescriptions formelles de la loi divine. Grec:

Et (pensant) surtout à la législation sainte et établie par Dieu. — *Respondit cito...* D'après le grec: Il répondit en conséquence (c.-à-d., d'une manière conforme à ses sentiments et à ses réflexions), leur disant de l'envoyer aussitôt dans le séjour des morts (εἰς τὸν ᾄδην, le 3^e *ol* hébreu). — *Non enim...* Dans cette première partie de sa réponse, vers. 24-26, Éléazar signale trois résultats fâcheux qui auraient résulté infailliblement de sa conduite, s'il s'était prêté à la feinte qu'on lui proposait: 1^o Il aurait donné à ses coreligionnaires un exemple très pernicieux, car ils auraient cru qu'il avait lâchement succombé (vers. 24-25^a); 2^o cause de scandale pour un grand nombre, il aurait souillé sa vieillesse immaculée (vers. 25^b); 3^o il n'aurait pas échappé, plus tard, au châtement divin (vers. 26). La croyance à une vie future, où les méchants seront punis de leurs crimes, ne pouvait pas être plus clairement exprimée qu'elle l'est dans les mots *Nam etsi... nec... effugiam*. — *Quamobrem...* Vers. 27-28: l'autre côté de la question, ou heureux résultats de la résistance d'Éléazar, soit pour lui-même, soit pour les autres. — §1

dictis, confestim ad supplicium trahebatur.

29. Hi autem qui eum ducebant, et paulo ante fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.

30. Sed, cum plagis perimeretur, ingemuit, et dixit : Domine, qui habes sanctam scientiam, manifeste tu scis quia, cum a morte possem liberari, duos corporis sustineo dolores ; secundum animam vero, propter timorem tuum, libenter hæc patior.

31. Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed et unversæ genti, memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

très saintes. Ayant proféré ces paroles, il fut aussitôt traîné au supplice.

29. Ceux qui le conduisaient, et qui peu auparavant s'étaient montrés plus doux, passèrent à la colère, à cause des paroles qu'il avait dites, et qu'ils croyaient avoir été proférées par orgueil.

30. Lorsqu'il fut sur le point de mourir sous les coups, il soupira et dit : Seigneur, qui avez la sainte science, vous savez clairement qu'ayant pu me délivrer de la mort, je supporte dans mon corps de rudes douleurs ; mais dans mon âme je les souffre avec joie pour votre crainte.

31. C'est ainsi qu'il quitta la vie, en laissant non seulement aux jeunes gens, mais aussi à toute la nation, le souvenir de sa mort, comme un exemple de vertu et de fermeté.

CHAPITRE VII

1. Contigit autem et septem fratres una cum matre sua apprehensos, compelli a rege edere, contra fas, carnes porcinas, flagris et taureis cruciatos.

1. Or il arriva que l'on prit aussi sept frères avec leur mère, et que le roi voulut les contraindre à manger, contre la défense de la loi, de la chair de porc, en les tourmentant avec des fouets et des lanières de taureau.

prompto... Nuance dans le grec : (Je laisserai l'exemple) de la manière de mourir volontiers et courageusement pour les lois vénérables et saintes. — *Trahebatur*. Plutôt, d'après le grec : Il alla immédiatement au supplice. Comp. le vers. 19^b.

29-31. Glorieuse mort d'Éléazar. — *In iram conversi...* La bienveillance des juges se changea en une haine violente, lorsqu'ils virent leur offre rejetée. — *Quos... per arrogantiam*. Grec : (Les paroles...) qu'ils croyaient être une folie. « Le monde considère toujours comme une folie les souffrances endurées pour obéir à la conscience. » Cf. Sap. v, 4 ; Act. xxvi, 24. — *Ingemuit* (vers. 30). Étendu sur le tympanum et frappé à coups redoublés, Éléazar ne put s'empêcher de gémir ; mais il sut se consoler admirablement, en épanchant son âme dans le sein de Dieu : *Domine, qui habes...* — *Secundum animam...* Touchant contraste entre son corps torturé, auquel la souffrance répugnait, et son âme généreuse qui acceptait tout pour Dieu. — *Et iste...* (vers. 31). Conclusion de l'historien. — *Non solum juvenibus...* Éléazar avait mentionné les jeunes gens d'une manière spéciale, comme

devant entre tous profiter de son exemple (comp. les vers. 24 et 28) ; en réalité, c'est pour son peuple entier qu'il fut un modèle de vertu et de courage. — *Virtutis*. Dans le grec : ἀρετῆς, la vertu proprement dite, la perfection morale. Son nom est assez rarement employé dans la Bible avec cette signification. Cf. xv, 12 ; Sap. iv, 1 ; Phil. iv, 8 ; II Petr. i, 5.

5° Le martyre de sept frères et de leur vaillante mère. VII, 1-42.

Admirable récit, qui prélude à ceux du Martyrologe chrétien. Le quatrième livre (apocryphe) des Machabées le développe longuement. D'après le vers. 20, c'est en un seul et même jour que la mère et ses sept fils furent martyrisés.

CHAP. VII. — 1. Introduction. — *Compelli a rege*. La narration suppose d'un bout à l'autre que le roi en personne assistait au supplice. Il est vrai qu'il avait quitté depuis longtemps Jérusalem (cf. v, 21) ; mais rien n'empêche d'admettre avec le Martyrologe romain, l'historien grec Malalas, de nombreuses Églises d'Orient et d'Occident, et divers interprètes, que la scène se passa à Antioche. Comp. vi, 8-9, où notre auteur

2. Mais l'un d'eux, qui était l'aîné, parla ainsi : Que cherches-tu et que veux-tu apprendre de nous? Nous sommes prêts à mourir plutôt que de violer les lois de Dieu et de nos pères.

3. Le roi, irrité, ordonna de chauffer des poêles et des chaudières d'airain; et dès qu'elles furent chauffées,

4. il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avait parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, et qu'on lui coupât les extrémités des mains et des pieds, à la vue de ses frères et de sa mère.

5. Après qu'il l'eut fait ainsi tout mutiler, il ordonna qu'on l'approchât du feu et qu'on le fît rôtir dans la poêle pendant qu'il respirait encore; tandis qu'il y était longtemps tourmenté, les autres avec leur mère s'encourageaient mutuellement à mourir pleins de courage,

6. en disant : Le Seigneur Dieu verra la vérité, et il sera consolé en nous, selon

2. Unus autem ex illis, qui erat primus, sic ait : Quid quæris, et quid vis discere a nobis? Parati sumus mori, magis quam patrias Dei leges prævaricari.

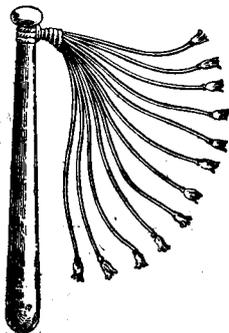
3. Iratus itaque rex, jussit sartagine et ollas aeneas succendi; quibus statim succensis,

4. jussit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam, et, cute capitis abstracta, summas quoque manus et pedes ei præscindi, ceteris ejus fratribus et matre inspicientibus.

5. Et cum jam per omnia mutilus factus esset, jussit ignem admoveri, et adhuc spirantem torreretur in sartagine; in qua cum diu cruciaretur, ceteri una cum matre invicem se hortabantur mori fortiter,

6. dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, et consolabitur in nobis,

a pris soin de dire que la persécution contre les Juifs ne sévit pas seulement à Jérusalem, mais dans toutes les villes grecques du royaume.



Fouet antique. (D'après les monuments.)

— *Flagris et laureis* : des fouets de cordes (*μαστιγες*) et des lanières de peau de bœuf (*λευπά*).

2-6. Supplice du premier frère. — *Primus*. Dans le grec : *προηγος*, celui qui prend le premier la parole. C.-à-d. que l'héroïque jeune homme prit les devants sur le roi, en l'interpellant lui-même. — *Quid quæris...*? A quel bon cet interrogatoire, qui n'est qu'une pure formalité? — *Patrias Dei leges* : les lois prescrites par le Seigneur aux ancêtres des Juifs. — *Iratus* (vers. 3). Dans le grec : *εχθυος*, mis hors de lui-même par la fureur. — *Sartagine* et... Le supplice du feu remontait à une

très haute antiquité; mais cette forme, plus cruelle, était relativement récente. On remplissait probablement les chaudrons (*ollas*; grec : *λεβητες*) de charbons ardents, et l'on plaçait au-dessus d'eux des poêles gigantesques, qui étaient bientôt chauffées à blanc. — *Amputari linguam* (vers. 4) : pour punir le jeune homme de la liberté de son langage. — *Cute capitis abstracta*. Hérodote, IV, 64, Pline, *Hist. nat.*, VII, 11, et d'autres anciens auteurs citent cette barbarie comme étant pratiquée par les Scythes, et le mot grec *περισυθισαντας*, employé ici, signifie précisément : scalper à la manière des Scythes. — *Summas... præscindi*. Supplice qu'on voit représenté sur les monuments assyriens et chaldéens (*Atl. archéol.*, pl. LXXII, fig. 7); Cf. Dan. II, 5^e et la note; Xénophon, *Anab.*, I, 9, 13. Le mot grec *ἀκρωτηριάξεν* signifie : couper les extrémités; c.-à-d., non seulement les mains et les pieds, mais aussi le nez, les oreilles, etc. — *Ceteris... et matre*... Antiochus espérait ainsi les effrayer et les amener plus aisément à ses fins. — *Mutilus factus* (vers. 5). Réduit à un misérable état et incapable de se mouvoir. — *Jussit ignem*... Grec : Il ordonna qu'on l'approchât du feu. — *In qua cum ditu*... Variante dans le grec : Et comme la vapeur de la poêle se répandait au loin. De même dans le syriaque. L'historien nomme « vapeur » l'odeur de la chair grillée. — *Invicem se hortabantur*. Loin d'être intimidés, ils étaient au contraire encouragés par ce noble exemple. — *Dominus... aspiciet*... (vers. 6). Plutôt, d'après le grec : Le Seigneur contemple, et en vérité il se console en nous. — *Quemadmodum*... Ils citent, pour justifier leur assertion encourageante, une parole de Moïse, empruntée à son cantique du Deutéronome, xxxii, 36. — *Protestatione can-*

quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : Et in servis suis consolabitur.

7. Mortuo itaque illo primo hoc modo, sequentem deducebant ad illudendum; et cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret prius quam toto corpore per membra singula puniretur.

8. At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod et iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit;

9. et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem, scelestissime, in presenti vita nos perdis; sed rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.

10. Post hunc tertius illuditur; et linguam postulatus cito protulit, et manus constanter extendit,

11. et cum fiducia ait : E cælo ista possideo, sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso mea recepturum spero;

12. ita ut rex, et qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quod tanquam nihilum duceret cruciatus.

13. Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.

14. Et cum jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus morti

que Moïse l'a déclaré dans son cantique par ces paroles : Il sera consolé dans ses serviteurs.

7. Le premier étant donc mort de la sorte, ils amenèrent le second pour l'outrager; et lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandaient s'il voulait manger, plutôt que d'être torturé dans tout son corps, membre par membre.

8. Mais il répondit dans la langue de ses pères : Je n'en ferai rien. C'est pour-quoi, lui aussi, il souffrit en second lieu les mêmes tourments que le premier;

9. et près de rendre l'esprit, il parla ainsi : Toi, ô le plus scélérat des hommes, tu nous perds pour la vie présente; mais le roi du monde nous ressuscitera pour la vie éternelle, nous qui serons morts pour ses lois.

10. Après celui-ci on outragea le troisième; on lui demanda sa langue, qu'il présenta aussitôt, et il tendit courageusement ses mains,

11. et il dit avec confiance : J'ai reçu ces membres du ciel; mais je les méprise maintenant à cause des lois de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour;

12. de sorte que le roi et ceux qui l'accompagnaient admirèrent le courage de ce jeune homme, qui considérait comme rien les tourments.

13. Celui-ci étant mort de la sorte, ils tourmentèrent le quatrième, le torturant de la même manière.

14. Et comme déjà il était près de la mort, il dit : Il est avantageux que ceux

tit. Le grec porte : Dans le cantique qui proteste contre eux en face (c.-à-d., ouvertement, vivement). Allusion aux vers. 15-33 de ce cantique, dans lesquels Moïse adresse aux Hébreux d'énergiques reproches au sujet de leurs nombreuses infidélités envers Jéhovah. — *In servis...* L'hébreu dit : Il aura pitié de ses serviteurs. La citation est faite d'après les LXX : παρακληθήσεται, il se laissera consoler; puis, au dérivé, il aura pitié.

7-9. Supplice du second fils. — *Ad illudendum.* L'épître aux Hébreux semble faire allusion à ce passage, lorsqu'elle dit, xi, 36 : « All... ludibria... experti. » Il n'était que trop conforme aux cruels usages de ces temps d'insulter les condamnés avant de les faire mourir. Il est possible, d'ailleurs, que le mot outrage soit pris ici dans le sens large de tourment. — *Cute capitis...* On le scalpait comme son frère. Cf. vers. 4. — *Si manducaret* : de la chair de porc, d'après le vers. 1. — *Toto corpore per...* A lui aussi, on devait couper les extrémités de tous

les membres. Cf. vers. 4-5. — *Patria voce* (vers. 8). En araméen, idiomé que les Juifs parlaient depuis l'exil. — *Non faciam.* Brève et énergique réponse. — *Scelestissime* (vers. 9). Le grec emploie une expression d'une force particulière : ἀλάστον, homme coupable de crimes inouïables. — *Sed rex mundi...* Autre parole qui atteste nettement la croyance aux dogmes de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des corps. Elles abondent dans ce récit. Comp. les vers. 11, 14, 23, 29, 36; vi, 26, etc.

10-12. Martyre du troisième frère. — *Linguam... et manus...* Il fut, lui aussi, coupé en morceaux. — *Constanter.* D'après le grec : « alacri animo. » — *E cælo ista...* (vers. 11). La foi suggérait à tous ces jeunes héros d'admirables réponses. — *Ita ut rex...* (vers. 12). Une telle patience et un tel courage dans les tourments étaient choses nouvelles pour le roi et ses ministres.

13-14. Le quatrième frère. — *Similiter.* Toujours les mêmes tortures, vaillamment suppor-

qui sont livrés à la mort par les hommes puissent attendre de Dieu qu'il les ressuscitera ; car pour toi il n'y aura pas de résurrection pour la vie.

15. Ayant fait approcher le cinquième, ils le tourmentaient. Mais lui, regardant le roi, dit :

16. Comme tu exerces le pouvoir parmi les hommes, quoique tu sois mortel, tu fais ce que tu veux ; mais ne t'imagines pas que notre nation soit abandonnée de Dieu.

17. Attends seulement un peu, et tu verras la grandeur de sa puissance et comment il te tourmentera, toi et ta race.

18. Après celui-ci ils amenèrent le sixième ; et comme il commençait à mourir, il dit : Ne t'abuse pas vainement ; car nous souffrons ceci à cause de nous-mêmes, ayant péché contre notre Dieu, et ce qui nous arrive est digne d'admiration.

19. Mais toi, ne t'imagines pas que tu demeureras impuni, après avoir entrepris de combattre contre Dieu.

20. Cependant la mère extraordinairement admirable et digne du souvenir des bons, qui, voyant périr ses sept fils en un même jour, le supportait avec courage, à cause de l'espérance qu'elle avait en Dieu,

21. exhortait fortement chacun d'eux dans la langue de ses pères, remplie de sagesse ; et, alliant un mâle courage avec la tendresse d'une femme,

datos spem expectare a Deo, iterum ab ipso resuscitandos ; tibi enim resurrectio ad vitam non erit.

15. Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :

16. Potestatem inter homines habens, cum sis corruptibilis, facis quod vis ; noli autem putare genus nostrum a Deo esse derelictum.

17. Tu autem patienter sustine, et videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te et semen tuum torquebit.

18. Post hunc ducebant sextum, et is, mori incipiens, sic ait : Noli frustra errare ; nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, et digna admiratione facta sunt in nobis.

19. Tu autem ne existimes tibi impune futurum, quod contra Deum pugnare tentaveris.

20. Supra modum autem mater mirabilis, et bonorum memoria digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat,

21. singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientia ; et, femineæ cogitationi masculinum animum inserens,

tées. — *Spem expectare*. Le grec emploie le pluriel : des espérances (celles de la résurrection, de la vie éternelle et du bonheur sans fin). — *Tibi... non erit*. Les méchants aussi ressusciteront, mais point *ad vitam*, comme le dit si bien le saint jeune homme, et comme le supposent d'autres passages de l'Ancien Testament Cf. Is. LXVI, 23-24 ; Dan. XII, 2, etc.

15-17. Le cinquième frère. — *Respiciens...* Trait dramatique : regardant fixement le roi. — *Cum sis corruptibilis* (vers. 16). Quoique monarche tout-puissant, Épiphane était cependant un homme faible et fragile, comme les autres mortels. — *Noli... putare...* Ainsi qu'il a été dit plus haut, VI, 12 et ss., le Seigneur ne punissait alors son peuple que pour le purifier et l'améliorer. — *Tu autem...* (vers. 17). Langage très ironique : Continue d'agir à ta guise et de commettre les ornautes ; ton tour viendra. — *Qualiter te...* En parlant ainsi, le jeune martyr exprimait une pensée très souvent exprimée dans les saints Livres et parfaitement conforme à la justice divine : à savoir, que les méchants sont fréquemment châtiés dès cette vie. Cf.

Ex. XX, 5 ; XXXIV, 7 ; Lev. XXVI, 39, etc. Sa menace se réalisa à la lettre pour Antiochus. Cf. IX, 5-28 ; XIV, 2.

18-19. Le sixième fils. — *Ducebant*. On le conduisait au supplice. — *Noli...* Le langage qu'il tient au tyran est encore plus énergique que celui de ses frères. — *Frustra errare* : en croyant que le peuple juif sera prochainement extirpé. — *Nos enim* : la nation entière, et pas seulement les sept fils et leur mère. — *Propter nosmetipsos* : à cause de leurs péchés. Cf. VI, 12-17. — *Contra Deum pugnare* (vers. 19). Telle était au fond l'intention intime d'Antiochus Épiphane. Cf. Dan. XI, 36.

20-23. Courage admirable de la mère des sept martyrs. — *Bonorum memoria...* Grec : digne d'un bon souvenir. — *Quæ pereuntes...* L'écrivain sacré commente en un très beau langage les épithètes louangeuses par lesquelles il vient de caractériser la conduite de cette mère héroïque. C'est dans sa foi qu'elle puisait un si grand courage : *propter spem...* — *Singulos... hortabatur* (vers. 21) : au fur et à mesure que le moment du supplice venait pour chacun

22. dixit ad eos : Nescio qualiter in utero meo apparuistis; neque enim ego spiritum et animam donavi vobis et vitam, et singulorum membra non ego ipsa compegi;

23. sed enim mundi Creator, qui formavit hominis nativitatem, qui eum omnium invenit originem, et spiritum vobis iterum cum misericordia reddet et vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.

24. Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul et exprobrantis voce despecta, cum adhuc adolescentior superesset, non solum verbis hortabatur, sed et cum juramento affirmabat, se divitem et beatum facturum, et translatum a patriis legibus amicum habiturum, et res necessarias ei præbiturum.

25. Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit rex matrem, et suadebat ei ut adolescenti fieret in salutem.

26. Cum autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.

27. Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce :

22. elle leur dit : Je ne sais comment vous êtes apparus dans mon sein ; car ce n'est pas moi qui vous ai donné l'esprit, l'âme et la vie, et ce n'est pas moi qui ai joint les membres de chacun de vous ;

23. mais le Créateur du monde, qui a réglé la naissance de l'homme, et qui a déterminé l'origine de toutes choses, vous rendra de nouveau l'esprit et la vie dans sa miséricorde, parce que vous vous méprisez maintenant vous-mêmes à cause de ses lois.

24. Or Antiochus crut qu'on le méprisait, et, la voix de ses reproches n'étant pas écoutée, comme le plus jeune restait encore, non seulement il l'exhortait par ses paroles, mais il lui affirmait avec serment qu'il le rendrait riche et heureux, et que, s'il abandonnait les lois de ses pères, il le ferait son ami et lui donnerait les choses nécessaires.

25. Mais comme le jeune homme ne consentait nullement à cela, le roi appela la mère, et il la pressait de s'employer à sauver le jeune homme.

26. Après donc qu'il l'eut exhortée par beaucoup de paroles, elle promit de persuader son fils.

27. C'est pourquoi, s'étant penchée vers lui, se moquant de ce cruel tyran,

d'eux. — *Voce patria*. Voyez le vers. 8. — *Fortiter, repleta*... Dans le grec : Remplie d'un esprit courageux. — *Femineæ cogitatione*... Elle n'était qu'une simple femme, douloureusement émue par les tortures que ses fils subissaient sous ses yeux ; mais elle manifestait une énergie toute virile. — *Diact*... Le narrateur cite (vers. 22-23) quelques-unes de ses exhortations, par manière d'exemple. — *Nescio qualiter*... Cf. Eccl. xi, 8. « La génération et la croissance ont toujours été des mystères, et le demeurent encore, malgré la vivisection et le microscope. La première formation du corps humain dans le sein maternel est fort bien comparée à sa seconde formation, après que la mort et la dissolution auront eu lieu. Elles sont l'une et l'autre une œuvre divine, et demandent pour leur accomplissement un divin pouvoir et une divine connaissance. La puissance qu'a Dieu d'opérer la première nous encourage à croire qu'il peut effectuer aussi la seconde. Tel est l'argument de la pleuse mère. » — *Membra*. Dans le grec, σπογγώσων, c.-à-d., les principes élémentaires du corps humain. — *Compegi*. Belle métaphore, développée dans Job, x, 8-12 et ss., et au Ps. cxxxviii, 13 et ss. — *Nativitatem* (vers. 23). Grec : γένεσιν, l'origine. Allusion à Gen. i, 26-27 ; ii, 7, 18 et ss. — *Cum misericordia*. La résurrection sera, en effet, une œuvre de grande bonté de la part de Dieu.

24-26. Manifestation plus mémorable encore

du courage de la mère. — *Contemni se*... Antiochus n'avait pas compris les paroles qui précèdent, proférées en araméen (comp. le vers. 21*) ; mais, d'après le ton sur lequel elles étaient prononcées, il soupçonna qu'elles contenaient des reproches à son adresse. — *Exprobrantis voce*... Dans le grec : Soupçonnant (« suspecta », au lieu de *despecta*) le ton du reproche. — *Adolescentior* : le septième et dernier des fils. — *Hortabatur*. Le roi essaya de contrebalancer l'influence maternelle au moyen de brillantes promesses. — *Translatum a... legibus*. C'était la condition : il fallait d'abord que le jeune homme consentît à apostasier. — *Amicum*. « Ami » d'après le sens spécial qui a été marqué dans la note de I Mach. ii, 18 ; c.-à-d., l'un des premiers dignitaires royaux. — *Et res necessarias*... D'après le grec : Et qu'il lui confierait des dignités (χρησας, « officia », de hautes fonctions). — *Sed ad hæc cum*... (vers. 25). Voyant l'insuccès complet de sa démarche, l'odieux tyran osa engager la mère à lui prêter son concours pour pervertir elle-même son fils. — *Vocavit*... et *suadebat*... Il est possible qu'elle ait compris le grec ; sinon, Antiochus employa un interprète pour lui exprimer son désir. — *Promisit* (vers. 26). Nous allons voir de quelle manière admirable elle tint sa promesse. — *Inclinata* (vers. 27). Trait dramatique : pour donner plus de force à ses paroles. — *Miserere mei*. C'est en demeurant ferme jusqu'au bout,

elle dit dans la langue de ses pères : Mon fils, aie pitié de moi, qui t'ai porté neuf mois dans mon sein, qui t'ai donné mon lait pendant trois ans et qui t'ai nourri, et qui t'ai élevé jusqu'à cet âge.

28. Je te conjure, mon fils, de regarder le ciel et la terre, et toutes les choses qu'ils contiennent, et de comprendre que Dieu les a faites de rien, ainsi que la race des hommes ;

29. de la sorte, il arrivera que tu ne craindras pas ce bourreau ; mais devenant le digne compagnon de tes frères, accepte la mort, afin que je te reçoive avec tes frères dans cette miséricorde que nous attendons.

30. Comme elle parlait encore, le jeune homme dit : Qu'attendez-vous de moi ? Je n'obéis point au commandement du roi, mais au précepte de la loi qui nous a été donnée par Moïse.

31. Quant à toi, qui t'es fait l'auteur de tous les maux pour les Hébreux, tu n'éviteras pas la main de Dieu.

32. Car, pour nous, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons ces choses,

33. et si le Seigneur notre Dieu s'est un peu irrité contre nous pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Mais toi, ô scélérat et le plus abominable de tous les hommes, ne t'élève pas inutilement par de vaines espérances, en t'enflammant de fureur contre ses serviteurs ;

35. car tu n'as pas encore échappé au jugement du Dieu tout-puissant et qui voit tout.

Fili mi, miserere mei, quæ te in utero novem mensibus portavi, et lac triennio dedi et alui, et in ætatem istam perduxi.

28. Peto, nate, ut aspicias ad cælum et terram, et ad omnia quæ in eis sunt, et intelligas quia ex nihilo fecit illa Deus, et hominum genus ;

29. ita fiet, ut non timeas carnificem istum ; sed dignus fratribus tuis effectus particeps, suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.

30. Cum hæc illa adhuc diceret, ait adolescens : Quem sustinetis ? Non obedio præcepto regis, sed præcepto legis, quæ data est nobis per Moysen.

31. Tu vero, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.

32. Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur,

33. et si nobis propter increpationem et correptionem Dominus Deus noster modicum iratus est, sed iterum reconciliabitur servis suis.

34. Tu autem, o sceleste, et omnium hominum flagitiosissime, noli frustra extolli vanis spebus, in servos ejus inflammatus ;

35. nondum enim omnipotentis Dei, et omnia inspicientis, judicium effugisti.

comme ses frères, qu'il aura pitié de sa mère. — *Quæ te in utero...* Elle lui rappelle toutes les souffrances qu'elle a endurées pour lui avant et après sa naissance. — *Lac triennio...* En Orient, la coutume a toujours été de ne servir les enfants qu'à l'âge de trois ans, ou même de quatre ans. Comp. Gen. xxi, 8 ; Ex. ii, 9, et aussi II Par. xxxi, 16, où nous apprenons que les enfants des prêtres ne recevaient une part des viandes sacrées que lorsqu'ils avaient trois ans accomplis. — *Peto, nate...* (vers. 28). C'est le passage le plus célèbre et le plus pathétique de ce petit discours. — *Ad cælum et terram.* Le spectacle de la nature devait rappeler au jeune martyr l'existence d'un Dieu infiniment bon et infiniment puissant. — *Ex nihilo.* Grec : ἐξ οὐκ ὄντων, de ce qui n'est pas. — *Et hominum genus.* Dans le grec : Et la race des hommes est formée de même ; c.-à-d., du néant. — *Carnificem istum* (vers. 29). L'expression n'était pas exagérée : Antiochus se conduisait alors en cruel bourreau. — *In...* miseratione. Le pronom

« elle » manque dans le grec : Grâce à la miséricorde divine ; ou, selon d'autres, au temps de la résurrection, lorsque Dieu manifesterait pleinement sa bonté. — *Te recipiam.* La pieuse mère comptait sûrement revoir ses fils dans le ciel.

30-40. Supplice du septième fils. — *Cum...* *adhuc...* Le jeune homme laissa à peine à sa mère le temps d'achever son discours, tant son désir du martyre était enflammé. — *Tu vero...* (vers. 31). A son tour (comp. les vers. 17 et 19), il menace le roi des vengeances divines, pour avoir persécuté les Juifs. — *Hebræos.* L'ancien nom du peuple de Dieu est assez souvent employé dans ce livre. — *Nos... pro peccatis...* (vers. 32). Comp. le vers. 18. — *St...* *propter...* (vers. 33). Même enseignement que plus haut (vi, 12 et ss.). — *Modicum* : pour un temps relativement court. Cf. v, 17. — *Vanis spebus* (vers. 34) : l'espoir d'amener les Juifs à oublier leur Dieu et sa loi, pour obéir aux volontés d'Antiochus. — *Nondum enim...* (vers. 35). Grave avertissement donné au tyran. Comp. les

36. Nam fratres mei, modico nunc dolore sustentato, sub testamento eternæ vitæ effecti sunt; tu vero, iudicio Dei justas superbiam tuæ poenas exsolves.

37. Ego autem, sicut et fratres mei, animam et corpus meum trado pro patriis legibus, invocans Deum maturius genti nostræ propitium fieri, teque cum tormentis et verberibus confiteri quod ipse est Deus solus.

38. In me vero et in fratribus meis desinet Omnipotentis ira, quæ super omne genus nostrum juste superducta est.

39. Tunc rex, accensus ira, in hunc super omnes crudelius desævit, indigne ferens se derisum.

40. Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.

41. Novissime autem post filios et mater consumpta est.

42. Igitur de sacrificiis, et de nimis crudelitatibus satis dictum est.

36. Quant à mes frères, après avoir supporté une douleur passagère, ils sont entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle; mais toi, tu subiras, au jugement de Dieu, les justes châtiments de ton orgueil.

37. Pour moi, comme mes frères, je livre mon corps et mon âme pour les lois de mes pères, en conjurant Dieu de se rendre bientôt favorable à notre nation, pour que tu confesses, dans les tourments et sous les coups, qu'il est le seul Dieu.

38. Mais en moi et en mes frères s'arrêtera la colère du Tout-Puissant, qui est tombée justement sur toute notre race.

39. Alors le roi, embrasé de colère, sévit plus cruellement encore sur celui-ci que sur tous les autres, ne pouvant souffrir qu'on se moquât de lui.

40. Il mourut donc à son tour dans son innocence, se confiant parfaitement dans le Seigneur.

41. En dernier lieu, après ses fils, la mère souffrit aussi la mort.

42. Mais nous avons assez parlé des sacrifices et des cruautés excessives.

CHAPITRE VIII

1. Judas vero Machabæus, et qui cum illo erant, introibant latenter in castella, et convocantes cognatos et amicos, et eos qui permanserunt in iudaismo assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.

1. Cependant Judas Machabée et ceux qui étaient avec lui entraient secrètement dans les villages, et rassemblant leurs parents et leurs amis, et prenant avec eux ceux qui étaient demeurés fermes dans le judaïsme, ils attirèrent à eux six mille hommes.

vers. 17 et 19. — *Nam fratres...* (vers. 36). Contraste : déjà les victimes ont reçu leur récompense; mais le cruel bourreau recevra son châtimement. — *Sub testamento vitæ...* A la lettre dans le grec : Ils sont tombés sous l'alliance de la vie éternelle. C.-à-d. : ils participent au suprême bienfait de la divine alliance, qui promet et qui donne la vie éternelle à tous les Juifs fidèles. — *Ego autem...* (vers. 37). Le jeune homme veut imiter jusqu'au bout l'exemple que lui ont donné ses frères. — *Teque... confiteri...* Cette prière fut exaucée, car Épiphane fut obligé de reconnaître, au milieu des tortures de son agonie, qu'il avait eu tort d'attaquer le peuple de Dieu. Cf. ix, 12-17. — *In me vero et...* (vers. 38). Ces victimes innocentes calmèrent en effet la colère du Seigneur, qui envoya un sauveur aux Juifs. — *Tunc rex...* (vers. 39). Atroce vengeance du tyran. — *Mundus obiit* (vers. 40) : sans s'être laissé souiller par l'idolâtrie.

41. Supplice de la mère : *Novissime autem...*
42. Conclusion du narrateur : *Igitur de sacrificiis...* Il aime les récapitulations de ce genre. Cf. III, 40; x, 9; XIII, 26; xv, 38-39.

§ V. — *Victories remportées par Judas Machabée sur les généraux d'Antiochus.* VIII, 1-36.

L'historien sacré passe maintenant à la guerre entreprise par Judas et ses frères contre les Séleucides, pour délivrer leur peuple. Ce récit occupera toute la suite du livre; nous en avons ici le début, qui correspond à I Mach. III-IV.

1° Judas Machabée se lève courageusement pour défendre les intérêts de son Dieu et de sa patrie. VIII, 1-7.

CHAP. VIII. — 1-4. Il groupe autour de lui une petite armée, pleine de courage et de piété. — *Et qui cum eo...* Comp. v, 27, où il a été dit que Judas s'était retiré au désert avec neuf amis fidèles. — *Introibant...* La petite troupe grossit peu à peu, de manière à devenir un vrai

2. Et ils invoquaient le Seigneur, afin qu'il regardât son peuple que tout le monde foulait aux pieds, qu'il eût compassion de son temple qui était profané par les impies.

3. qu'il eût pitié aussi des ruines de la ville, qui allait être bientôt détruite, et qu'il écoutât la voix du sang qui criait vers lui ;

4. qu'il se souvînt aussi des meurtres si injustes des enfants innocents, et des blasphèmes proférés contre son nom, et qu'il conçût de l'indignation contre ces excès.

5. Or Machabée, ayant rassemblé une multitude, devenait formidable aux nations, car la colère du Seigneur se changea en miséricorde.

6. Et tombant à l'improviste sur les villages et sur les villes, il les brûlait ; et occupant les lieux les plus avantageux, il infligeait aux ennemis de nombreuses défaites.

7. C'est surtout pendant les nuits qu'il faisait ces sortes d'expéditions, et le bruit de sa valeur se répandait de toutes parts.

8. Alors Philippe voyant que cet homme grandissait peu à peu, et que ses entre-

2. Et invocabant Dominum, ut respiraret in populum, qui ab omnibus calcabatur, et misereretur templo, quod contaminabatur ab impiis ;

3. misereretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illico complananda, et vocem sanguinis ad se clamantis audiret ;

4. memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, et blasphemias nomini suo illatas, et indignaretur super his.

5. At Machabæus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur ; ira enim Domini in misericordiam conversa est.

6. Et superveniens castellis et civitatibus improvisis, succendebat eas ; et opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat.

7. Maxime autem noctibus ad hujusmodi excursus ferebatur, et fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

8. Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequen-

corps d'armée, avec lequel on pouvait commencer la lutte. — *Eos qui permanserunt...* C'était la partie la plus considérable de la nation. — *Invocabant...* (vers. 2). L'imparfait de la durée. Ces soldats improvisés n'étaient pas moins pleins que vaillants ; ils sentaient d'ailleurs qu'en face d'un ennemi aussi redoutable qu'Antiochus, ils avaient un besoin absolu du secours du Dieu des batailles. — *Ut respireret...* Jusqu'à la fin du vers. 4, le narrateur indique sur quels points spéciaux portaient les supplications de Judas et de ses soldats. C'est en même temps une description pathétique des maux déplorables qu'endurait alors le peuple juif. — *Templo quod...* Quelques-unes de ces profanations ont été racontées v, 15-21 ; vi, 2-5. Cf. I Mach. I, 23 et ss., 57 et ss. — *Exterminatio civitatis...* (vers. 3). La ville aussi avait terriblement souffert. Cf. iv, 39 et ss. ; v, 5 et ss. ; vi, 1 et ss. ; I Mach. I, 32 et ss., etc. Antiochus était décidé à la détruire entièrement, s'il fallait cela pour la dompter : *quæ... illico...* — *Vocem sanguinis.* Des flots de sang avaient déjà coulé dans Jérusalem (cf. v, 14, 24 ; vi, 10-31), et ils criaient vengeance vers le ciel. Cf. Gen. iv, 10 ; Apoc. vi, 10. — *Mortes parvulorum* (vers. 4). Allusion à vi, 10. Cf. I Mach. I, 63-64. — *Et detestaretur.* Grec : Et qu'il détestât le mal ; c.-à-d., qu'il manifestât, en le châtiant, toute l'horreur qu'il en ressentait.

5-7. Les premiers succès de Judas. — *Mul-*

COMMENT. — VI.

titudine : son armée de six mille hommes. Cf. vers. 1^b. — *Intolerabilis...* Grec : Il était devenu irrésistible. Les victoires racontées I Mach. III, 10-26, et passées sous silence par notre auteur, sont le meilleur commentaire de son résumé rapide. — *Ira enim...* Comme l'avait prédit naguère le jeune martyr. Cf. vii, 28. — *Et superveniens...* Quelques détails (vers. 6-7) sur la tactique adoptée d'abord par Judas Machabée. Il procédait par surprises et faisait beaucoup de mal à l'ennemi. — *Castellis et...* : les villages et les villes qui étaient alors au pouvoir des Syriens et des Juifs apostats. — *Opportuna loca* : les points stratégiques qui convenaient le mieux à son plan. — *Fama virtutis...* Résultat final de ces succès guerriers.

2^o Le général syrien Nicanor subit une défaite totale. VIII, 8-29.

En comparant ce passage au récit parallèle de I Mach. III, 38-iv, 25, on voit que notre auteur a beaucoup abrégé ; de là quelques divergences apparentes qui n'ont rien de bien sérieux.

8-9. Une armée de vingt mille hommes est envoyée de Syrie, sous les ordres de Nicanor, pour écraser l'insurrection juive. — *Philippus.* C'était le gouverneur syrien de Jérusalem. Cf. v, 22 et vi, 11. — *Ad Ptolemæum* : celui qui a été mentionné plus haut, iv, 45-46. Cf. I Mach. III, 38. Il avait remplacé, dans le gouvernement de la Cœlé Syrie et de la Phénicie, Apollonius,

tius res ei cedere prospere, ad Ptolemæum, ducem Coeleſyriæ et Phœnicis, scripsit, ut auxilium ferret regis negotiis.

9. At ille velociter misit Nicanorem Patrocli, de primoribus amicis, datis ei de permistis gentibus armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleteret, adjuncto ei et Gorgia, viro militari, et in bellicis rebus experientissimo.

10. Constituit autem Nicanor ut regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret;

11. statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coemptionem judæorum manciorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam, quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.

12. Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis, Nicanoris adventum.

13. Ex quibus quidam formidantes, et non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur;

prises réussissaient presque toujours, écrivit à Ptolémée, qui commandait dans la Coeléſyrie et dans la Phénicie, d'apporter du secours aux affaires du roi.

9. Ptolémée lui envoya promptement Nicanor, fils de Patrocle, l'un des plus grands de la cour, à qui il ne donna pas moins de vingt mille hommes armés, de diverses nations, afin qu'il exterminât toute la race des Juifs; et il lui adjoignit Gorgias, grand capitaine et très expérimenté dans les choses de la guerre.

10. Nicanor résolut de fournir au roi, par la vente des captifs juifs, le tribut de deux mille talents qui devait être payé aux Romains;

11. et il envoya aussitôt vers les villes maritimes, pour inviter à acheter des esclaves juifs, promettant de donner quatre-vingt-dix esclaves pour un talent, sans penser à la vengeance qui devait l'atteindre de la part du Tout-Puissant.

12. Dès que Judas eut appris l'arrivée de Nicanor, il en avertit les Juifs qui étaient avec lui.

13. Quelques-uns d'entre eux, effrayés et n'ayant pas confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite;

qui avait péri dans une bataille livrée à Judas. Cf. III, 5; IV, 4; V, 24; I Mach. III, 10-11. — *Ut auxilium...* C'est en triomphant des Juifs qu'il devait prêter secours « aux affaires du roi ». — *At ille... misit...* (vers. 9). D'après I Mach. III, 88, c'est Lysias, régent des provinces occidentales du royaume de Syrie pendant l'absence d'Antiochus, qui conçut le plan de cette campagne, et qui chargea simultanément les généraux Ptolémée, Nicanor et Gorgias de l'exécuter. Les deux récents se complètent mutuellement. — *De primoribus amicis.* C.-à-d., un des principaux dignitaires du royaume. Voyez I Mach. II, 18 et la note. — *De permistis...* Les soldats qui composaient l'armée syrienne appartenaient, comme c'était alors l'usage, à toute sorte de nations. — *Non minus viginti...* D'après I Mach. III, 39, il y avait quarante mille fantassins et sept mille cavaliers. Comme le conjecture dom Calmet, h. l., les vingt mille hommes mentionnés ici ne formaient qu'une partie de l'armée envoyée contre Judas par Lysias. D'autres admettent une erreur de copiste (voyez l'Introd., p. 632). — *Ut... deleteret.* Cf. I Mach. III, 35-36. — *Adjuncto... Gorgia.* Cf. I Mach. III, 38; IV, 1 et ss.

10-11. Belles espérances de Nicanor. — *Constituit...* Ce fut là une chose entièrement déterminée d'avance dans son esprit, tant il était sûr de la victoire. — *Tributum quod...* Sans doute, l'imposition de guerre qui remontait à la défaite d'Antiochus III, à Magnésie. Voyez

I Mach. VIII, 6-7, et le commentaire. — *Duo millia...* Dix-sept millions de francs, s'il s'agit du talent hébreu (à 8500 fr.); mais il est possible que notre auteur ait voulu parler du talent assyrien, et alors il faudrait réduire la somme de moitié. — *De captivitate.* L'abstrait pour le concret : « de captifs ». Nicanor comptait faire prisonniers un grand nombre de soldats juifs et les vendre ensuite à l'encan. — *Ad maritimas...* (vers. 11). Spécialement en Phénicie, où l'on faisait un commerce considérable d'esclaves. Voyez Ez. XXVII, 13; Joel, III, 4-6, etc. — *Nonaginta mancipia.* Grec : Quatre-vingt-dix corps. Nom de mépris l'un donnait aux esclaves chez les païens. Quatre-vingt-dix esclaves pour un talent étaient à un bon marché extraordinaire. En effet, les prisonniers de guerre étaient payés communément une mine, ou cent quarante et un francs. Les esclaves robustes et intelligents se vendaient jusqu'à dix mines et plus. On a calculé que Nicanor se proposait de les céder pour les deux tiers d'une mine, ou environ soixante-quatorze francs. — *Non respiciens...* C'était le moindre de ses soucis.

12-13. Grande émotion causée parmi les troupes de Judas, lorsqu'elles apprirent l'approche des Syriens. — *Ubi comperit, indicavit...* Il importait que la petite armée fût avertie; sans cela elle aurait pu éprouver une surprise douloureuse, qui aurait aisément dégénéré en panique. — *Quidam... in fugam...* (vers. 13). Quelques lâches s'étaient glissés parmi ces courageux

14. les autres vendaient ce qui leur était resté, et en même temps ils conjuraient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui, avant même de s'être approché d'eux, les avait vendus;

15. et *s'il ne le faisait pas pour eux, qu'il le fit* du moins à cause de l'alliance conclue avec leurs pères, et parce que son nom saint et magnifique avait été invoqué sur eux.

16. Machabée, ayant rassemblé les sept mille hommes qui étaient avec lui, les conjurait de ne se pas réconcilier avec leurs ennemis et de ne pas craindre cette multitude d'adversaires qui venaient injustement contre eux, mais de combattre avec courage,

17. ayant devant les yeux la profanation indigne dont ils avaient déshonoré le lieu saint, et aussi les insultes et les outrages faits à la ville, et encore la violation des institutions des anciens.

18. Car pour eux, dit-il, ils se confient dans leurs armes et dans leur audace; mais nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut détruire par un clin d'œil et ceux qui s'avancent contre nous, et le monde entier.

19. Il les fit souvenir aussi des secours de Dieu qui avaient été donnés à leurs pères, et des cent quatre-vingt-cinq mille hommes qui avaient péri au temps de Sennachérib;

14. alii vero si quid eis supererat vendebant, simulque Dominum deprecabantur ut eriperet eos ab impio Nicanore, qui eos, priusquam cominus veniret, venderat;

15. et si non propter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, et propter invocationem sancti et magnifici nominis ejus super ipsos.

16. Convocatis autem Machabæus septem millibus qui cum ipso erant, rogabat ne hostibus reconciliarentur neque metuerent inique venientium adversum se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent,

17. ante oculos habentes contumeliam quæ loco sancto ab his injuste esset illata, itemque et ludibrio habitæ civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.

18. Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul et audacia; nos autem in omnipotente Domino, qui potest et venientes adversum nos, et universum mundum uno nutu delere, confidimus.

19. Admonuit autem eos et de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes, et quod sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt;

volontaires. Le narrateur, allant au fond des choses selon sa coutume, attribue cette lâcheté à un manque de foi : *non credentes... — Dei justitiæ*. Il semblait, en effet, que le Dieu de toute justice ne pouvait pas abandonner son peuple à la merci des païens. — *Alii vero...* (vers. 14). Tous étaient effrayés, puisque ceux-là même qui demeuraient auprès de Judas vendaient, pour les soustraire à la rapacité des Syriens, les quelques biens qu'ils possédaient (vraieusement, le reste du butin conquis dans leurs précédentes campagnes). — *Simulque Dominum...* Ceux-ci, du moins, avaient conservé toute leur foi. — *Qui eos, priusquam...* Comp. le vers. 11. Ce trait, dont ils avaient eu connaissance, les avait naturellement exaspérés. — *Et si non propter...* (vers. 15). Détail d'une grande délicatesse. Sur l'alliance conclue par Dieu, soit avec les patriarches, soit avec la nation israélite tout entière, voyez 1, 2 et le commentaire; Ex. xix, 5 et ss.; xxiv, 3 et ss., etc. — *Propter invocationem...* C.-à-d., parce que les Juifs portaient le glorieux nom de peuple du Seigneur. Cf. Ex. xxxiii, 13; Deut. ix, 26, etc. Les livrer aux mains des Syriens, c'eût donc été, de la part de Jéhovah, oublier l'alliance du Sinaï et laisser déshonorer son saint nom.

16-21. Judas Machabée encourage ses soldats. Comp. I Mach. III, 57-60; IV, 8-11. — *Septem millibus...* Six mille seulement, d'après le grec. — *Ne reconciliarentur...* C.-à-d., de ne pas entrer en composition avec les Syriens. Variante dans le grec : (Il les conjurait) de ne pas être frappés d'effroi par les ennemis (de ne pas s'effrayer de leur grand nombre). — *Inique venientium*. Détail important : les assaillants étaient des hommes injustes et impies, dont Dieu ne bénirait certainement pas les efforts. — *Ante oculos...* (vers. 17). Autres motifs par lesquels Judas relève le courage des siens; ils faisaient appel tout à la fois aux sentiments religieux, nationaux et politiques, de la petite armée. — *Veterum instituta...* Grec : l'abolition du gouvernement de leurs aïeux. C'est à cela que tendaient toutes les menaces d'Antiochus Épiphane. — *Nam... ait...* (vers. 18). L'écrivain sacré insère maintenant dans son récit quelques-unes des paroles prononcées par son héros. — *Illi..., nos...* Contraste saisissant, des plus exacts. — *Admonuit... de auxiliis...* (vers. 19). Ce résumé des merveilles opérées par Jéhovah en faveur de son peuple était bien capable de remonter le courage des patriotes juifs dans cette circonstance critique. — *Quod sub Sennacherib...*

20. et de prælio quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia, propter auxilium illis datum de cælo, et beneficia pro his plurima consecuti sunt.

21. His verbis constantes effecti sunt, et pro legibus et patria mori parati.

22. Constituit itaque fratres suos duces utriusque ordinis : Simonem, et Josephum, et Jonathanem, subjectis unicuique millenis et quingentenis.

23. Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto libro, et dato signo adjutorii Dei,

20. et de la bataille qu'ils avaient livrée aux Galates en Babylonie, dans laquelle, lorsqu'on en vint aux mains, les Macédoniens, leurs alliés, ayant chancelé, eux seuls, au nombre de six mille en tout, avaient tué cent vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avaient reçu du ciel; et ils avaient obtenu pour cela de grandes faveurs.

21. Ces paroles les remplirent de courage, et ils furent prêts à mourir pour leurs lois et leur patrie.

22. Alors il établit ses frères, Simon, Joseph et Jonathan, chefs de chaque division, chacun d'eux ayant sous lui quinze cents hommes.

23. Puis, après que le livre saint leur eût été lu par Esdras, et que l'assurance

Sur ce fait célèbre, voyez IV Reg. xix, 35; I Mach. vii, 41, etc. — *Et de prælio...* (vers. 20). Épisode relativement récent, mais qu'il nous est difficile d'identifier, faute de documents suffisants. La valeur guerrière des Galates était proverbiale (cf. Justin, *Hist.*, xxv, 2, 10). Ils servaient très volontiers en qualité d'auxiliaires dans les armées étrangères, et c'est sans doute à ce titre que nous les voyons combattre en Babylonie, si loin de leur pays (*Atl. géogr.*, pl. viii). Peut-être l'allusion porte-t-elle sur la guerre qu'Antiochus III soutint contre Molon, gouverneur de Médie, qui s'était révolté. D'après Sérarius, Cornelius à Lap. et d'autres, le fait en question remonterait au règne d'Antiochus I^{er} Soter (280-261 avant J.-C.), fils et successeur de Séleucus I^{er} sur le trône de Syrie. Nous savons, en effet, par Arrien, *Syr.*, que, grâce au concours des Juifs, il repoussa les Galates lorsque ceux-ci envahirent l'Asie. Voyez Josèphe, *Ant.*, xiii, 3. — *Macedonibus*. Ce nom désigne ici les Gréco-Syriens des Séleucides, dont beaucoup étaient originaires de Macédoine. Le grec ajoute que les Macédoniens n'étaient qu'au nombre de quatre mille. — *Centum viginti millia*. Chiffre énorme, assurément; mais la victoire des Juifs est citée comme un éclatant prodige (*propter auxilium...*), et, admet-on, ce qui n'est nullement requis, la possibilité d'une erreur de copiste sur ce point, le fait en lui-même demeure incontestable. Si ce triomphe n'est pas mentionné ailleurs, on doit se souvenir qu'il ne nous est parvenu, sur les guerres des Séleucides en Asie, que des documents très pauvres et la plupart du temps incomplets. — *Beneficia... plurima*. Grec : un avantage considérable. Par exemple, un riche butin; ou bien, des faveurs accordées par le roi de Syrie. — *His verbis...* (vers. 21). Heureux effet produit par l'allocution de Judas.

22-23. Le combat; grande victoire des Juifs. — *Constituit...* La Vulg. omet quelques mots importants qui terminent le vers. 21 dans le texte primitif : Il partagea l'armée en quatre.

— *Duces... ordinis*. C.-à-d. que Judas plaça trois de ses frères à la tête de trois de ces corps d'armée, se réservant de commander le quatrième. Voyez le vers. 23^b. — *Milenis et...* Quatre colonnes de quinze cents hommes chacune; six mille soldats en tout, comme il a été dit plus haut (note du vers. 16^a). — *Josephum* est certainement ici (de même plus bas, x, 19) une faute de copiste pour « Joannem », car Judas Machabée n'avait pas de frère nommé Joseph. Cf. I Mach. ii, 2-5. — *Ab Esdra* (vers. 23). Autre faute, pour « ab Eleazar », ainsi qu'il ressort du texte grec. Éléazar était aussi un frère de Judas (cf. I Mach. ii, 5 et vi, 43). Dans la circonstance présente, il accompagnait l'armée comme prêtre d'office (cf. Num. x, 9; II Par. xiii, 12). C'est lui qui fut chargé par le commandant en chef de faire, sur le front de l'armée, la proclamation exigée par la loi mosaïque, qui donnait à certaines catégories de citoyens, moins aptes au combat, le droit de quitter le champ de bataille et de rentrer dans leurs foyers : *lecto illis...* Cf. Deut. xx, 2 et ss.; I Mach. iii, 56. On abandonne généralement, et à bon droit, à la suite de la Vulg., du syriaque et de plusieurs manuscrits grecs, la leçon ordinaire du texte original, qui n'est pas grammaticale, et qui ne fournirait aucun sens raisonnable. Elle semblerait dire qu'Éléazar commandait aussi un corps d'armée; ce qui serait en contradiction avec le contexte, puisque c'est Judas qui se mit lui-même à la tête de la quatrième colonne. — *Sancto libro*. Un exemplaire du Pentateuque, ou tout au moins du Deutéronome. — *Signo* équivaut ici à mot d'ordre. Le grec σύνθημα était précisément l'expression technique correspondant à cette idée. Le mot d'ordre des Juifs fut donc : Secours de Dieu (Θεοῦ βοήθεια; *auxilium* est un génitif d'apposition). La coutume de donner un signal de ce genre avant une bataille est très ancienne. Cf. xiii, 15; Xénophon, *Anab.*, i, 8, 17 (« Jupiter sauveur et victorieux »); *Cyrop.*, iii, 3, 55; Appien, *Bell. civ.*, ii, 76, etc. — *Commisit...* Voyez les

du secours de Dieu leur eût été donnée, le général lui-même, au premier rang, engagea le combat avec Nicanor.

24. Et le Tout-Puissant s'étant fait leur auxiliaire, ils tuèrent plus de neuf mille hommes, et ils contraignirent la plus grande partie de l'armée de Nicanor, affaiblie par les blessures, de prendre la fuite.

25. Ils prirent aussi l'argent de ceux qui étaient venus pour les acheter, et ils les poursuivirent au loin ;

26. mais ils revinrent, pressés par l'heure, car c'était la veille du sabbat ; ce qui fut cause qu'ils ne continuèrent pas de les poursuivre.

27. Ayant ensuite ramassé leurs armes et leurs dépouilles, ils célébrèrent le sabbat, bénissant le Seigneur, qui les avait délivrés en ce jour-là, et qui avait répandu sur eux les premières gouttes de sa miséricorde.

28. Après le sabbat, ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins et aux veuves ; et ils retinrent le reste pour eux et pour les leurs.

in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.

24. Et factio sibi adiutore Omnipotente, interfecerunt super novem millia hominum ; majorem autem partem exercitus Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

25. Pecuniis vero eorum, qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequaque persecuti sunt ;

26. sed reversi sunt hora conclusi, nam erat ante sabbatum ; quam ob causam non perseveraverunt insequentes.

27. Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant, benedicentes Dominum qui liberavit eos in isto die, misericordiae initium stillans in eos.

28. Post sabbatum vero, debilibus, et orphanis, et viduis diviserunt spolia ; et residua ipsi cum suis habuere.

détails du combat dans I Mach. iv, 6-17. —



Guerrier couvert d'une armure.
(D'après un ancien bas-relief grec.)

Factio... adiutore (vers. 24). Hommage reconnaiss-

sant rendu par l'historien au vrai vainqueur. — *Novem millia*. Seulement trois mille, d'après I Mach. iv, 15. — *Majorem autem...* Ce détail est destiné, comme le précédent, à montrer combien la lutte fut vive et opiniâtre. — *Pecuniis vero...* (vers. 25). Comp. le vers. 11 et I Mach. III, 41. Ce dut être une somme considérable. — *Usquequaque persecuti...* Jusqu'aux frontières du pays des Philistins et de l'Idumée. Cf. I Mach. iv, 15. — *Hora conclusi* (vers. 26). C.-à-d., empêchés par le manque de temps. « L'heure », c'est ici le coucher du soleil, car alors commençait le sabbat. — *Arma... et spolia...* (vers. 27). Cf. I Mach. iv, 13. Les armes furent particulièrement les bienvenues, car les Juifs en étaient alors très dépourvus. Voyez I Mach. iv, 6. — *Stillans*. La Vulg. a lu *στάξαντος*, variante qu'on rencontre dans un certain nombre de manuscrits ; la leçon habituelle est *τάξαντος*, « constituenst ». — *Debilibus...* (vers. 28). Selon quelques auteurs, à ceux des Juifs qui avaient été blessés dans le combat. D'après d'autres, aux infirmes de toute la nation. Plus probablement : à ceux qui avaient contracté quelque infirmité par suite de la persécution. — *Orphanis et...* Trait touchant. Les vainqueurs n'oublièrent point leurs frères malheureux, et leur réservèrent la première part dans la distribution du butin. — *Et residua...* Grec : eux et les enfants (des combattants, par opposition aux orphelins) partagèrent le reste. Cf. I Reg. xxx, 25-26. — *Communiter...* Prière distincte de l'action de grâces qu'a mentionnée le vers. 27. — *Ut... reconciliaretur*. La persécution syrienne était, en effet, une marque de la colère du Seigneur envers son peuple.

29. His itaque gestis, et communitur ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant ut in finem servis suis reconciliaretur.

30. Et ex his, qui cum Timotheo et Bacchide erant contra se contendentes, super viginti millia interfecerunt; et munitiones excelsas obtinuerunt, et plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis et viduis, sed et senioribus facientes.

31. Et cum arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis; residua vero spolia Jerosolymam detulerunt.

32. Et Philarchen, qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum, qui in multis Judæos afflixerat.

33. Et cum epinicia agerent Jerosolymis, eum qui sacras januas incenderat, id est, Callisthenem, cum in quoddam domicilium refugisset incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

34. Facinorosissimus autem Nicanor,

29. Après cela, tous ensemble ils firent une prière, conjurant le Seigneur miséricordieux de se réconcilier tout à fait avec ses serviteurs.

30. Ils tuèrent aussi plus de vingt mille hommes de ceux qui combattaient contre eux avec Timothée et Bacchides; ils s'emparèrent de forteresses aux murs élevés, et partagèrent, par portions égales, un grand butin entre les malades, les orphelins, les veuves et aussi les vieillards.

31. Et après avoir ramassé les armées avec soin, ils les placèrent toutes en des lieux convenables; puis ils portèrent le reste des dépouilles à Jérusalem.

32. Ils tuèrent aussi Philarque, homme pervers, qui était avec Timothée, et qui avait fait beaucoup de mal aux Juifs.

33. Tandis qu'ils célébraient cette victoire à Jérusalem, ils brûlèrent celui qui avait mis le feu aux portes sacrées, à savoir Callisthène, qui s'était réfugié dans une maison, lui rendant le juste salaire de ses impiétés.

34. Mais le très infâme Nicanor, qui

Cf. VII, 32-33. La locution *in finem* peut signifier à jamais, ou bien, complètement; cette seconde acception est préférable ici.

3° Autres victoires gagnées sur les Syriens par Judas Machabée. VIII, 30-32.

30-32. Les généraux Timothée et Bacchides sont battus à leur tour par les Juifs. La mention de ces succès est propre à notre auteur. — *Timotheo et Bacchida*. Timothée est distinct de celui qui est mentionné XII, 2, 18 et ss. (cf. I Mach. V, 6, 37); nous le retrouverons au chap. X, 21 et ss. Il n'est pas certain que Bacchides soit identique à son homonyme de I Mach. VII, 8 et ss. — *Super viginti millia*. Ce chiffre représente probablement le nombre des Syriens tués par les Juifs dans plusieurs combats consécutifs, et n'a rien d'exagéré. — *Munitiones*. Entre autres, la ville de Bethsaura, qui tomba au pouvoir de Judas après la défaite de Lysias. Cf. I Mach. IV, 29 et la note. L'adjectif *excelsas* met en relief la force des places en question. — *Æquam portionem*... Comme on avait fait naguère. Comp. le vers. 28. — Selon quelques interprètes, le mot *senioribus* ne désignerait pas les vieillards ordinaires, mais les anciens ou notables, c.-à-d., les chefs des villes et des villages; on leur aurait envoyé une part du butin, pour la distribuer aux indigents qui vivaient sous leur juridiction. — *Et cum arma*... (vers. 31). Voyez la note du vers. 27°. — *In locis opportunis*: dans des arsenaux improvisés, où on emmagasina ces armes. — *Philarchen* (vers. 32). Le grec emploie l'article devant ce mot (ὁ φιλάρχην); d'où l'on a parfois conclu que c'est

un nom commun: le philarque, c.-à-d., le chef de tribu (φυλή). Mais cette opinion est peu vraisemblable. — *Virum scelestum, qui*... Il avait bien mérité son châtiement.

4° On célèbre une fête solennelle à Jérusalem en l'honneur de ces victoires; fuite honteuse de Nicanor. VIII, 33-36.

33. La fête. Détail propre à notre livre. — Le substantif *epinicia* a été calqué sur le grec ἐπινίκια, fête à l'occasion d'une victoire. — *Jerosolymis*. D'après le grec: Dans la patrie. Mais c'est évidemment Jérusalem qui est ainsi désignée, car « il eût été inutile de noter que la Judée fut le théâtre d'une fête juive ». Le syriaque a la même leçon que la Vulgate. — *Eum qui... incenderat*. Le grec emploie le pluriel: Ceux qui avaient brûlé... Puis il mentionne à part Callisthène (« et Callisthenem »; au lieu de *id est*...), à cause du rôle spécialement odieux joué par lui dans cette circonstance. — *Sacras januas*: les portes du temple. Cf. I, 8 et I Mach. IV, 38. — *In quoddam*... Grec: dans une petite maison. — *Refugisset*. Quelques manuscrits grecs supposent que tous les incendiaires sacrilèges s'étaient réfugiés dans la maison avec Callisthène. — *Digna et*... On lui infligea aussi la peine du talon. Réflexion conforme au genre de notre auteur. Comp. le vers. 35. Les pronoms sont aussi au pluriel dans plusieurs manuscrits: « digna eis... pro impietatibus ipsorum... »

34-36. Fuite et profonde humiliation de l'orgueilleux Nicanor. Ces détails sont encore une particularité du second livre. — *Facinorosissimus*. D'après le grec: Trois fois pécheur. — Le

avait amené mille marchands pour leur vendre les Juifs,

35. humilié, grâce au secours du Seigneur, par ceux qu'il avait regardés comme des gens de néant, s'enfuit par la Méditerranée, après s'être dépoillé de ses vêtements de gloire, et il arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble du malheur dans la perte de son armée.

36. Et celui qui avait promis de payer le tribut aux Romains au moyen des captifs pris à Jérusalem publiait maintenant que les Juifs avaient Dieu pour protecteur, et qu'ils étaient invulnérables grâce à lui, parce qu'ils observaient les lois établies par lui.

qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. humiliatus, auxilio Domini, ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per Mediterranea fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitus consecutus.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, et ob ipsum invulnerables esse, eo quod sequerentur leges ab ipso constitutas.

CHAPITRE IX

1. En ce même temps, Antiochus revenait honteusement de Perse.

1. Eodem tempore Antiochus inhoneste revertebatur de Perside.

détail qui mille... complète ce qui a été dit aux vers. 11 et 25. — *Humiliatus... ab his...* (vers. 35). Frappante antithèse, et allusion à la bravade de Nicanor (cf. vers. 11-12). — *Deposita...* Il en fut réduit à se déguiser et à se cacher sous des vêtements vulgaires, pour ne pas tomber entre les mains des Juifs. — *Per Mediterranea*. Le grec porte : διὰ τῆς μεσογείου (sous-entendu ὁδοῦ), par le chemin situé au milieu des terres; c.-à-d., par la voie la plus directe. — *Fugiens solus*. Le grec est plus complet : À la manière d'un fugitif, s'étant rendu solitaire (ayant renvoyé sa suite pour mieux se dissimuler). — *Summam infelicitatem...* D'après le texte primitif : Ayant eu un très grand déshonneur. Dans quelques manuscrits, avec beaucoup d'ironie : Ayant tout à fait réussi. Mais cette leçon est peu probable. — *Et qui...* *Romantis...* (vers. 36). Voyez les notes du vers. 10.

— *Prædicabat nunc...* : contraint malgré lui, comme précédemment Héliodore (cf. III, 36-39), de rendre hommage au Dieu des Juifs et à la fidélité de ces derniers.

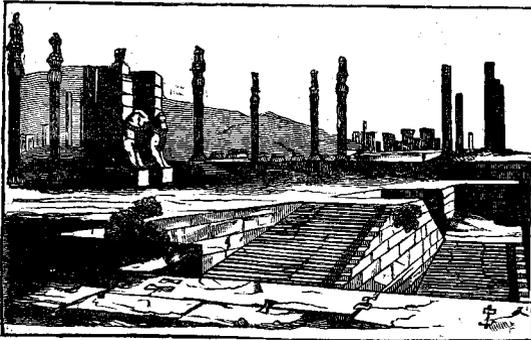
§ VI. — *Le cruel persécuteur du peuple de Dieu reçoit son châtiement; purification du temple.* IX, 1-X, 9.

1° Maladie terrible et mort d'Antiochus Épiphane. IX, 1-29.

Voyez le récit parallèle de I Mach. VI, 1-16, et le commentaire. A part quelques divergences, qu'on s'est plu à exagérer dans un but polémique,

et qui sont aisément conciliables, les deux narrations sont réellement d'accord. Nous avons ici des détails plus complets sur la maladie et sur les derniers actes d'Antiochus. Sur les difficultés plus graves que présente le récit du chap. I, vers. 11 et ss., voyez l'explication de ce passage.

CHAP. IX. — 1-2. Échec et humiliation d'Épi-



Ruines de Persépolis.

phane en Perse. — *Eodem tempore* : à l'époque où Nicanor et les autres généraux syriens étaient battus par Judas Machabée. Cf. VIII, 1 et ss. — *Inhoneste* : d'une manière ignominieuse. Cette expression sera développée au vers. 2. — *De Perside*. Antiochus s'était dirigé vers les régions orientales de son royaume avec une armée considérable, dans l'espoir d'en rapporter de riches dépouilles. Cf. I Mach. III, 31. Il n'avait pas encore quitté la Perse lorsqu'il mourut. — *Persépolis* (vers. 2) était la capitale de cette contrée

2. Intraverat enim in eam, quæ dicitur Persépolis, et tentavit exspoliare templum, et civitatem opprimere; sed multitudine ad arma concurrente, in fugam versi sunt; et ita contigit ut Antiochus post fugam turpiter rediret.

3. Et cum venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem et Timotheum gesta sunt.

4. Elatus autem in ira, arbitratur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere; ideoque jussit agitari curram suam, sine intermissione agens iter, cælesti eum judicio perurgente, eo quod ita superbe locutus est: Se venturum Jerosolymam, et congeriem sepulcri Judæorum eam facturum.

5. Sed qui universa conspicit Dominus, Deus Israël, percussit eum insanabili et invisibili plaga. Ut enim finivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum, et amara interiorum tormenta;

6. et quidem satis juste, quippe qui multis et novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo a sua malitia cessaret.

7. Super hoc autem superbia repletus,

2. Car il était entré dans la ville appelée Persépolis, et il avait tenté de piller le temple et d'opprimer la ville; mais tout le peuple ayant couru aux armes, il fut mis en fuite avec les siens; et ainsi il arriva qu'Antiochus, après cette fuite, s'en revenait honteusement.

3. Lorsqu'il fut arrivé près d'Ecbatane, il apprit ce qui était arrivé à Nicanor et à Timothée.

4. Transporté de colère, il s'imaginait qu'il pourrait retourner contre les Juifs l'outrage de ceux qui l'avaient mis en fuite; c'est pourquoi il ordonna de conduire rapidement son char et de voyager sans délai, poursuivi par la vengeance céleste, parce qu'il avait dit avec orgueil qu'il irait à Jérusalem et qu'il ferait d'elle le tombeau des Juifs.

5. Mais le Seigneur Dieu d'Israël, qui voit toutes choses, le frappa d'une plaie invisible et invisible. Car à peine eut-il achevé cette parole, qu'il fut saisi d'une cruelle douleur d'entrailles et d'affreuses tortures intérieures;

6. et c'était assez juste, puisqu'il avait déchiré lui-même les entrailles des autres par de nombreux et de nouveaux tourments, et qu'il n'avait nullement depuis renoncé à sa malice.

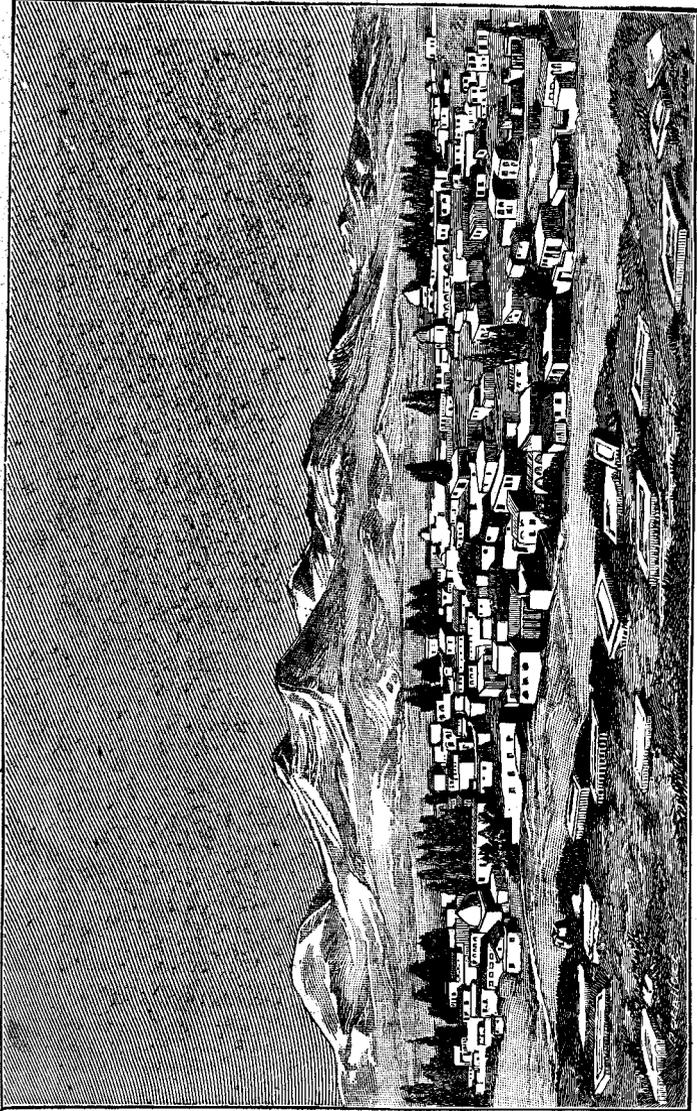
7. Rempli au contraire d'orgueil, res-

célébre. Alexandre le Grand l'avait autrefois pillée et brûlée en partie; mais il lui restait de précieux trésors, spécialement dans son temple, et la convulsive d'Antiochus en fut excitée. — *Sed multitudine...* Résistance vigoureuse des habitants. Cf. I Mach. vi, 3-4, et Polybe, xxxi, 11, 3. — *In fugam versi...*: à savoir, le roi de Syrie et son armée. — Les mots et *ita contigit...* nous ramènent au vers. 1.

3-4. Dans un accès de colère, Antiochus se propose d'anéantir complètement la nation juive. — *Circa Ecbatanam*. Ayant échoué à Persépolis et désireux de ne pas rentrer en Syrie les mains vides, le roi cherchait sans doute à piller quelque autre ville. Ecbatane, l'ancienne capitale de la Médie, était située bien au nord de Persépolis (*Atl. géogr.*, pl. viii). — *Recognovit quæ...* Voyez viii, 22-23, 30-31. — *Injuriam illorum quæ...* (vers. 4). C.-à-d., l'outrage que lui avaient fait subir les habitants de Persépolis. — *In Judæos retorquere*. Auparavant déjà Antiochus Épiphane s'était vengé sur les Juifs des humiliations qu'il avait reçues des Romains en Égypte. Cf. v, 11 et ss.; I Mach. i, 21 et ss. — *Jussit agitari...*: tant son désir de vengeance était violent. Mais, comme le fait remarquer le narrateur, dans sa hâte furieuse, c'est au-devant de son propre châtement qu'Antiochus s'élançait: *cælesti eum...* — Motif des

jugements divins contre le roi: *eo quod ita...* — *Congeriem sepulchri*. D'après le grec: un sépulcre commun. Épiphane voulait donc détruire Jérusalem de fond en comble et ensevelir les habitants sous les ruines de la ville.

5-10. Épiphane est atteint d'une maladie incurable. — *Qui universa...* L'historien sacré relève, à sa manière accoutumée, la vigilance exercée par Dieu sur les œuvres des hommes, en vue de les châtier ou de les récompenser, suivant leur valeur morale. Le Dieu d'Israël ne pouvait pas demeurer toujours insensible aux cruautés du persécuteur de son peuple: *percussit eum...* — *Invisibili*: d'une maladie intérieure. — *Ut enim...* Il y eut donc une connexion intime entre le langage blasphémateur du roi (cf. vers. 4^b) et le mal terrible qui va être décrit. — *Et quidem...* (vers. 6). L'auteur insiste sur la justice de la punition. — *Quippe quæ...* viscera. C.-à-d., lui qui avait fait subir d'atroces souffrances à un grand nombre de Juifs innocents. Les entrailles sont citées ici dans un sens général, comme siège et centre de la douleur physique au plus intime de l'être. — *Licet ille...* Dans le grec, ces mots sont rattachés à la phrase et au verset qui suivent: même après avoir été frappé par Dieu, Épiphane continua de se montrer plein d'orgueil et animé d'une vraie rage contre les Juifs. — *A sua malitia*.



Ecbatano.

ignem spirans animo in Judæos, et præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, et gravi corporis collisione membra vexari.

8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbia repletus, et montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gestatorio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans;

9. ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius et foetore exercitus gravaretur.

10. Et qui paulo ante sidera cæli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat, propter intolerantiam foetoris, portare.

11. Hinc igitur coepit, ex gravi superbia deductus, ad agnitionem sui venire, divina admonitus plaga, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus.

12. Et cum nec ipse jam foetorem suum ferre posset, ita ait : Justum est

pirant du feu contre les Juifs dans ses pensées, il ordonna d'accélérer le voyage; mais il arriva que, dans sa course impétueuse, il tomba de son char, et par de graves lésions de son corps, il eut les membres tout meurtris.

8. Ainsi celui qui, rempli d'un orgueil surhumain, croyait pouvoir commander même aux flots de la mer et peser dans une balance les hauteurs des montagnes, humilié maintenant jusqu'à terre, était porté dans une litière, attestant la puissance de Dieu, qui se manifestait en lui;

9. car il sortait des quantités de vers du corps de cet impie, et, tandis qu'il vivait dans les douleurs, ses chairs tombaient en lambeaux, avec une odeur et une puanteur qui incommodaient l'armée.

10. Et celui qui, peu auparavant, s'imaginait qu'il pourrait atteindre les astres du ciel, ne pouvait plus être porté par personne, à cause de son infection intolérable.

11. Il commença donc à revenir de ce grand orgueil à la connaissance de lui-même, averti par le coup dont Dieu l'avait frappé, et ses douleurs s'accroissant à chaque instant.

12. Et comme il ne pouvait plus lui-même supporter sa puanteur, il parla

Grec : de son insolence. — *Ignem spirans* (vers. 7). Image très expressive. — *Præcipiens... negotium*. D'après le grec : Ordonnant d'accélérer la marche. — *De curru cadere*. Il était relativement facile de tomber des petits chars des anciens, surtout lorsqu'ils étaient lancés à toute vitesse. — *Membra*. Grec : tous les membres. Le mal fut dès lors tout à la fois extérieur et intérieur. — *Isque qui...* (vers. 8). Réflexions morales inspirées au narrateur par ce terrible jugement de Dieu; en même temps, contraste entre l'orgueil du tyran et son humiliation. — *Etiam fluctibus...* Marque d'une vanité effrénée. Cf. v. 21 et la note; Job, xxxviii, 11; Ps. lxxv, 8; Is. li, 15, etc. Le fait est qu'Antiochus Épiphane s'attribuait une puissance divine et qu'il se laissa appeler dieu par ses sujets; bien plus, il alla jusqu'à prendre ce titre sur ses monnaies. Cf. Dan. xi, 36-37; Josèphe, *Ant.*, xii, 5, 5, etc. — *Supra humanum...* : un orgueil tout à fait démoniaque. — *Altitudines in statera...* Comp. Is. xl, 12, où ce trait est appliqué au vrai Dieu. Voyez aussi Ps. lxxv, 7. — *Humiliatus...* Gisant à terre après sa chute. — *In gestatorio*. Cf. iii, 27^b et la note. Antiochus était désormais trop malade pour continuer son voyage sur un char. — *Manifestam...* Grec : Montrant à tous la puissance évidente de Dieu.

— *Ita ut...* Autres circonstances épouvantables de la maladie d'Antiochus, vers. 9-10. — *Vermes scaturirent*. Hérode Agrippa I^{er} fut châtié plus tard de la même manière. Cf. Act. xii, 23. Les médecins nomment ce mal terrible l'helminthiasis. — *Viventis... effluerent*. Ses chairs corrompues tombaient par lambeaux. — *Odore etiam...* Conséquence naturelle de ce genre de maladie. Cf. vers. 12. — *Et qui paulo ante...* (vers. 10). Nouvelle antithèse. Cf. vers. 8. — *Sidera... contingere...* Comparez le sentiment semblable du roi de Babylone, d'après Is. xiv, 13-14.

11-12. Ainsi frappé, Antiochus s'humilie, invoque le Seigneur et promet de réparer ses injustices envers les Juifs. L'auteur du premier livre s'est borné à esquisser brièvement les regrets du persécuteur (cf. I Mach. vi, 12-13); nous trouvons ici la description complète de ce fait important. — *Ad agnitionem...* Le pronom *sui* manque dans le grec; mais il complète fort bien la pensée. Il en est de même du participe *admonitus*. Antiochus comprit par quelle main et pour quel motif un pareil coup lui avait été porté. — *Per momenta...* La maladie ne faisait qu'empirer, malgré les soins prodigués au roi. — *Justum est...* (vers. 12). Il comprend à présent sa petitesse et sa faiblesse en face de Dieu, et

ainsi : Il est juste d'être soumis à Dieu, et, lorsqu'on est mortel, de ne pas s'égaliser à Dieu.

13. Or ce scélérat priait le Seigneur, de qui il ne devait pas obtenir miséricorde;

14. et la ville vers laquelle il venait en toute hâte, pour la raser jusqu'à terre et pour en faire un sépulcre de cadavres entassés, il souhaite maintenant de la rendre libre;

15. et les Juifs qu'il n'avait pas même jugés dignes de la sépulture, et de qui il avait dit qu'il les livrerait en proie aux oiseaux et aux bêtes sauvages, et qu'il exterminerait jusqu'aux petits enfants, il promet maintenant de les égaler aux Athéniens.

16. Il promet aussi d'orner de dons précieux le saint temple qu'il avait pillé auparavant, et d'augmenter le nombre des vases sacrés, et de fournir de ses revenus les dépenses nécessaires pour les sacrifices;

17. et même de se faire Juif, et de parcourir tous les lieux de la terre pour publier la puissance de Dieu.

18. Mais comme ses douleurs ne cessaient point, parce que le juste jugement

subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.

13. Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consecuturus;

14. et civitatem, ad quam festinans veniebat ut eam ad solum deduceret, ac sepulcrum congestorum faceret, nunc optat liberam reddere;

15. et Judæos, quos nec sepultura quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, et cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Atheniensibus facturum pollicetur;

16. templum, etiam sanctum, quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, et sancta vasa multiplicaturum, et pertinentes ad sacrificia sumptus de redditibus suis præstaturum;

17. super hæc, et Judæum se futurum, et omnem locum terræ prambulaturum, et prædicaturum Dei potestatem.

18. Sed non cessantibus doloribus, supervenerat enim in eum justum Dei

prêche l'humilité, la soumission. — *Paria Deo sentire* : ainsi qu'il ne l'avait que trop fait lui-même. Voyez les vers. 8 et 10. — *Orabat autem...* (vers. 13). Le voici réduit maintenant à invoquer Celui dont il avait résolu de détruire entièrement le culte. Cf. vi, 1 et ss. — Vaine prière, comme le remarque aussitôt l'auteur inspiré : *a quo non...* En effet, la patience et la miséricorde du Seigneur ont des bornes, qui lui sont imposées par sa justice. Cf. Prov. i, 24-33; Hebr. x, 27 et xii, 17. Antiochus avait mis le comble à ses iniquités, et il n'avait plus à attendre maintenant que le rigoureux accomplissement des jugements divins; les jeunes martyrs qu'il avait si cruellement tourmentés le lui avaient prédit. Cf. vii, 14, 17, 19, 31, 34, 35-36. Son repentir était superficiel et sans sincérité. — *Et civitatem...* (vers. 14). On cite coup sur coup quatre promesses par lesquelles il s'engageait à réparer ses fautes, dans le cas où il reviendrait à la santé. La première consistait à faire de Jérusalem une cité libre, comme elle l'avait été sous Antiochus III et Séleucus IV. — *Ad quam festinans...* Contraste entre cette promesse et les intentions récentes du tyran. Cf. vers. 5 et 7. — *Et Judæos...* (vers. 15). Seconde promesse : tous les Juifs devaient jouir de droits et de privilèges très avantageux. — *Quos nec...* Contraste analogue à celui du vers. 14. — *Et cum parvulis...* Trait caractéristique : Épiphanes s'était proposé d'exterminer la race en-

tière. — *Æquales... Atheniensibus...* C.-à-d., dotés, comme ce peuple célèbre, d'une constitution très libérale. Si, comme on l'a parfois conjecturé, Ἀθηναίσις est une faute de copiste pour Ἀντιοχείσις, le privilège en question serait celui qui avait été accordé antérieurement à un certain nombre d'habitants de Jérusalem. Cf. iv, 9 et la note. — *Templum etiam...* (vers. 16). Troisième promesse, relative au temple. — *Quod prius...* Cf. iv, 16; I Mach. i, 23-24. — *Dons ornaturum.* Suivant en cela les exemples de son père et de son frère. Voyez iii, 2-3 et les notes. — *Vasa multiplicaturum.* Grec : de rendre tous les vases sacrés, multipliés. C.-à-d., de rendre ceux qu'il avait volés et d'en donner encore d'autres. — *Et pertinentes...* Il s'engageait à faire les frais des sacrifices. Cf. iii, 3. — *Super hæc...* (vers. 17). Quatrième promesse, la plus forte de toutes. — *Judæum... futurum.* Non pas nécessairement dans le sens strict de cette expression, mais tout au moins en devenant prosélyte et en reconnaissant Jéhovah comme le vrai Dieu.

18-27. Lettre adressée aux Juifs par Antiochus Épiphanes. Elle a pour but de leur annoncer officiellement sa maladie, et de les bien disposer envers son fils et successeur. Le ton en est très conforme aux circonstances qui précèdent (cf. vers. 11-17). On a prétendu, sans raison suffisante, qu'elle aurait été inventée de toutes pièces. — *Sed non...* Le vers. 18 sert d'introduction. — *Desperans.* Sentant son mal

ainsi : Il est juste d'être soumis à Dieu, et, lorsqu'on est mortel, de ne pas s'égaliser à Dieu.

13. Or ce scélérat priait le Seigneur, de qui il ne devait pas obtenir miséricorde;

14. et la ville vers laquelle il venait en toute hâte, pour la raser jusqu'à terre et pour en faire un sépulcre de cadavres entassés, il souhaite maintenant de la rendre libre;

15. et les Juifs qu'il n'avait pas même jugés dignes de la sépulture, et de qui il avait dit qu'il les livrerait en proie aux oiseaux et aux bêtes sauvages, et qu'il exterminerait jusqu'aux petits enfants, il promet maintenant de les égaler aux Athéniens.

16. Il promet aussi d'orner de dons précieux le saint temple qu'il avait pillé auparavant, et d'augmenter le nombre des vases sacrés, et de fournir de ses revenus les dépenses nécessaires pour les sacrifices;

17. et même de se faire Juif, et de parcourir tous les lieux de la terre pour publier la puissance de Dieu.

18. Mais comme ses douleurs ne cessaient point, parce que le juste jugement

subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.

13. Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consecutus;

14. et civitatem, ad quam festinans veniebat ut eam ad solum deduceret, ac sepulcrum congestorum faceret, nunc optat liberam reddere;

15. et Judæos, quos nec sepultura quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, et cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Atheniensibus facturum pollicetur;

16. templum, etiam sanctum, quod prius exspoliaverat, optimis donis ornaturum, et sancta vasa multiplicaturum, et pertinentes ad sacrificia sumptus de redditibus suis præstaturum;

17. super hæc, et Judæum se futurum, et omnem locum terræ perambulaturum, et prædicaturum Dei potestatem.

18. Sed non cessantibus doloribus, supervenerat enim in eum justum Dei

prêche l'humilité, la soumission. — *Paria Deo sentire* : ainsi qu'il ne l'avait que trop fait lui-même. Voyez les vers. 8 et 10. — *Orabat autem...* (vers. 13). Le voici réduit maintenant à invoquer Celui dont il avait résolu de détruire entièrement le culte. Cf. vi, 1 et ss. — Vaine prière, comme le remarque aussitôt l'auteur inspiré : *a quo non...* En effet, la patience et la miséricorde du Seigneur ont des bornes, qui lui sont imposées par sa justice. Cf. Prov. i, 24-25; Hebr. x, 27 et xii, 17. Antiochus avait mis le comble à ses iniquités, et il n'avait plus à attendre maintenant que le rigoureux accomplissement des jugements divins; les jeunes martyrs qu'il avait si cruellement tourmentés le lui avaient prédit. Cf. vii, 14, 17, 19, 31, 34, 35-36. Son repentir était superficiel et sans sincérité. — *Et civitatem...* (vers. 14). On cite coup sur coup quatre promesses par lesquelles il s'engageait à réparer ses fautes, dans le cas où il reviendrait à la santé. La première consistait à faire de Jérusalem une cité libre, comme elle l'avait été sous Antiochus III et Séleucus IV. — *Ad quam festinans...* Contraste entre cette promesse et les intentions récentes du tyran. Cf. vers. 5 et 7. — *Et Judæos...* (vers. 15). Seconde promesse : tous les Juifs devaient jouir de droits et de privilèges très avantageux. — *Quos nec...* Contraste analogue à celui du vers. 14. — *Et cum parvulis...* Trait caractéristique : Épiphanes s'était proposé d'exterminer la race en-

tière. — *Æquales... Atheniensibus...* C.-à-d., dotés, comme ce peuple célèbre, d'une constitution très libérale. Si, comme on l'a parfois conjecturé, Ἀθηναίος; est une faute de copiste pour Ἀπόστολος, le privilège en question serait celui qui avait été accordé antérieurement à un certain nombre d'habitants de Jérusalem. Cf. iv, 9 et la note. — *Templum etiam...* (vers. 16). Troisième promesse, relative au temple. — *Quod prius...* Cf. iv, 16; I Mach. i, 23-24. — *Dona ornaturum.* Suivant en cela les exemples de son père et de son frère. Voyez iii, 2-3 et les notes. — *Vasa multiplicaturum.* Grec : de rendre tous les vases sacrés, multipliés. C.-à-d., de rendre ceux qu'il avait volés et d'en donner encore d'autres. — *Et pertinentes...* Il s'engageait à faire les frais des sacrifices. Cf. iii, 3. — *Super hæc...* (vers. 17). Quatrième promesse, la plus forte de toutes. — *Judæum... futurum.* Non pas nécessairement dans le sens strict de cette expression, mais tout au moins en devenant prosélyte et en reconnaissant Jéhovah comme le vrai Dieu.

18-27. Lettre adressée aux Juifs par Antiochus Épiphanes. Elle a pour but de leur annoncer officiellement sa maladie, et de les bien disposer envers son fils et successeur. Le ton en est très conforme aux circonstances qui précèdent (cf. vers. 11-17). On a prétendu, sans raison suffisante, qu'elle aurait été inventée de toutes pièces. — *Sed non...* Le vers. 18 sert d'introduction. — *Desperans.* Sentant son mal

judicium, desperans, scripsit ad Judæos, in modum deprecationis, epistolam hæc continentem :

19. Optimis civibus Judæis plurimam salutem, et bene valere, et esse felices, rex et princeps Antiochus.

20. Si bene valetis, et filii vestri, et ex sententia vobis cuncta sunt, maximas agimus gratias.

21. Et ego in infirmitate constitutus, vestri autem memor benigne, reversus de Persidis locis, et infirmitate gravi apprehensus, necessarium duxi pro communi utilitate curam habere;

22. non desperans memetipsum, sed spem multam habens effugiendi infirmitatem.

23. Respiciens autem quod et pater meus, quibus temporibus in locis superioribus ducebat exercitum, ostendit qui post se susciperet principatum;

24. ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.

25. ad hæc considerans de proximo potentes quosque et vicinos temporibus

de Dieu était tombé sur lui, désespéré, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de supplication, qui contenait ce qui suit :

19. Aux Juifs, excellents citoyens, le roi et le prince Antiochus *souhaite* le salut, la santé, et le bonheur.

20. Si vous êtes en bonne santé, ainsi que vos enfants, et si tout vous réussit à souhait, nous en rendons de grandes grâces à Dieu.

21. Et moi, je suis malade, mais je me souviens de vous avec bonté ; à mon retour des régions de la Perse, saisi par une maladie grave, j'ai cru nécessaire de prendre soin des intérêts communs ;

22. non que je désespère de moi-même, mais j'ai une grande espérance que je guérirai de ma maladie.

23. Considérant donc que mon père lui-même, dans les temps où il conduisait son armée dans les provinces supérieures, désigna celui qui devait régner après lui,

24. afin que, s'il arrivait quelque malheur, ou qu'on publiât quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étaient dans les provinces, sachant à qui l'autorité était laissée, ne fussent pas troublés ;

25. considérant en outre que tous les princes des environs et nos voisins ob-

empirer toujours, le roi comprit qu'il allait bientôt mourir. — *In modum deprecationis*. Le ton de la lettre est réellement celui d'un suppliant. Le cruel et orgueilleux despote est maintenant dompté. — *Optimis*... Les vers. 19-20 contiennent la salutation accoutumée. D'ordinaire, dans les formules de ce genre, l'auteur de la lettre mettait son nom en avant, et celui du destinataire à la fin ; le roi suit ici une pratique contraire, s'humiliant à dessein devant les Juifs, dont il voulait gagner les faveurs pour son fils. — *Rex et princeps*. Dans le grec : Roi et général (στρατηγός). — *St...* *ex sententia*... (vers. 20). C.-à-d., si vous possédez tout ce que vous désirez. — *Maximas... gratias*. Le grec est plus complet : Je donne de très grands remerciements à Dieu, ayant mon espérance dans le ciel. — *Et ego*... Il annonce aux Juifs sa maladie, vers. 21 et ss. — *Necessarium duxi*... Tombé malade au loin, il songe à prendre des mesures destinées à assurer le bien de ses sujets (*pro communi*...) ; c.-à-d., comme il l'indiquera plus bas en détail, à garantir la transmission pacifique du pouvoir, au cas où sa maladie aurait une issue fatale. — *Non desperans*... (vers. 22). Il désespérait en réalité, ainsi qu'il a été affirmé plus haut (cf. vers. 18) ; mais il tenait à cacher cette circonstance. — *Respiciens autem*... (vers. 23). Premier motif qui avait

porté Antiochus à désigner d'avance son successeur : la conduite analogue de son père, Antioche III le Grand, dans une occasion semblable. — *In locis superioribus*. Allusion à la campagne si malheureuse que, pour payer aux Romains les sommes énormes qu'il leur devait, le père d'Épiphane avait faite, en 187, dans les régions supérieures et orientales de son royaume. Voyez I, 17 et les notes. — *Ostendit qui*... Nous ne connaissons ce trait que par notre auteur. Il est tout à fait conforme aux anciens usages de l'Orient. « Un roi était censé avoir le droit de faire un choix parmi ses fils adultes, et, s'il n'en avait aucun dans cette condition, de nommer un régent ou de transmettre la couronne à son frère. En fait, la loi de la primogéniture était la plupart du temps respectée. » C'est Séleucus IV, fils aîné d'Antiochus III, qui lui succéda. Cf. III, 3, et le commentaire. — *St quid contrarium* (vers. 24). Euphémisme, qui revient à dire : Si le roi mourait dans son expédition. — *Aut difficile*. Grec : Si quelque chose de pénible était annoncé. Expression analogue à la précédente. — *Hi qui in regionibus*... C.-à-d., les habitants des différentes provinces du royaume. — *Rerum summa* : l'autorité royale. — *Non turbarentur* : la couronne étant régulièrement transmise à l'héritier désigné. — *Ad hæc*... (vers. 25). Autre considération, qui, joints à l'exemple de son

servent les temps et attendent les événements, j'ai désigné pour roi mon fils Antiochus, lui que j'ai souvent recommandé à beaucoup d'entre vous, dans mes voyages à travers les royaumes supérieurs; et je lui ai écrit ce qui suit.

26. Je vous prie donc et je vous demande de vous souvenir des bienfaits reçus en général et en particulier, et de garder chacun la fidélité envers moi et mon fils.

27. Car j'ai confiance qu'il se conduira avec modération et avec douceur, qu'il suivra mes conseils, et qu'il sera affable à votre égard.

28. Ainsi donc, ce meurtrier et ce blasphémateur, frappé d'une plaie horrible, et traité comme il avait lui-même traité les autres, finit sa vie sur les montagnes, loin de son pays, par une mort misérable.

29. Philippe, son frère de lait, fit transporter son cadavre, et, craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Égypte auprès de Ptolémée Philométor.

insidiantes, et eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum regem, quem sæpe recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam; et scripsi ad eum quæ subjecta sunt.

26. Oro itaque vos et peto, memores beneficiorum publice et privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me et ad filium meum.

27. Confido enim eum modeste et humane acturum, et sequentem propositum meum, et communem vobis fore.

28. Igitur homicida et blasphemus, pessime percussus, et ut ipse alios tractaverat, peregre in montibus miserabili obitu vita functus est.

29. Transferebat autem corpus Philippus, collectaneus ejus, qui metuens filium Antiochi, ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

père, avait porté Antiochus IV à choisir d'avance son successeur. Les mots de *proximo potentes* représentent le nom des contrées limitrophes, qui ne demandaient qu'à profiter de la première occasion favorable (*temporibus insidiantes*; locution pittoresque) pour s'agrandir aux dépens de la Syrie, et qui n'auraient pas manqué de courir aux armes si des troubles avaient éclaté après la mort du roi. — *Designavi filium...*: Antiochus V Eupator. Cf. I Mach. vi, 15. En l'instituant son successeur, Épiphanes avait gravement lésé les droits de son neveu Démétrius, fils et héritier légitime de Séleucus IV. Cf. I Mach. vii, 1 et la note. — *Sæpe recurrens...* Nous ne connaissons qu'une seule des campagnes d'Antiochus IV dans les régions supérieures de l'est, celle-ci même dans laquelle il perdit la vie. — *Multis... commendabam*. Il était naturel qu'avant de quitter Antioche pour ses expéditions lointaines et périlleuses, Épiphanes recommandât son fils à ceux des Juifs hellénistes qu'il connaissait personnellement. — *Et scripsi...* Les mots *quæ subjecta sunt* supposent que la lettre d'Antiochus à son fils était jointe à celle que nous lisons en ce moment. Jason, ou son abrégiateur, n'a pas cru devoir insérer ce document dans son récit.

26-27. Le roi implore la fidélité des Juifs envers son fils. — *Memores beneficiorum*. Ce détail paraît tout d'abord étrange. Et pourtant Épiphanes pouvait fort bien, à son point de vue, regarder comme des bienfaits accordés par lui aux Juifs le titre de citoyen d'Antioche, que possédaient un certain nombre d'entre eux, et l'autorisation de construire un gymnase à Jérusalem. Cf. iv, 9. — *Fidem ad me, et...* Envers

lui, tant qu'il vivrait; puis envers son fils, après sa mort. — *Confido...* (vers. 27). Il exprime, en terminant, l'espoir que ce dernier sera un excellent roi pour ses sujets. — *Communem... fore*. Le grec signifie: s'accommoder au caractère et aux inclinations de quelqu'un, s'accorder parfaitement avec lui.

2^e Antiochus Épiphanes meurt misérablement. IX, 28-29.

28-29. Sa mort ignominieuse et ses funérailles. — *Ut ipse alios...* Le talion divin. Comp. le vers. 8^b. — *Peregre in montibus...* Loin de sa patrie et du palais de ses pères, dans une contrée sauvage. Cf. I Mach. vi, 13. « Tabæ », où mourut Antiochus IV, était située dans une région très montagneuse de l'Élymaïde. Voyez Strabon, xv, 5, 2. — *Transferebat... corpus...* (vers. 29): pour lui donner une sépulture royale à Antioche. Philippe était un des premiers ministres d'Épiphanes. En mourant, le roi lui avait confié la régence de l'empire et l'éducation de son fils. Cf. I Mach. vi, 14, 55, 63. — *Collectaneus regis*. Probablement dans le sens large: élevé avec lui. Cf. I Mach. i, 7. — *Qui metuens...* D'après I Mach. vi, 55-63, ce n'est que plus tard que Philippe partit pour l'Égypte, lorsqu'il eut été battu et expulsé d'Antioche par Lysias, lequel, nommé antérieurement tuteur d'Eupator et régent du royaume (cf. I Mach. iii, 32 et ss.), refusa de reconnaître l'autorité de son rival, se mit en opposition ouverte contre lui, et réussit à le renverser. — *Ptolemæum Philometorem*. Ptolémée VI, qui régna de 181 à 146 avant J.-C. Philippe espérait trouver un refuge auprès de cet ennemi de la Syrie.